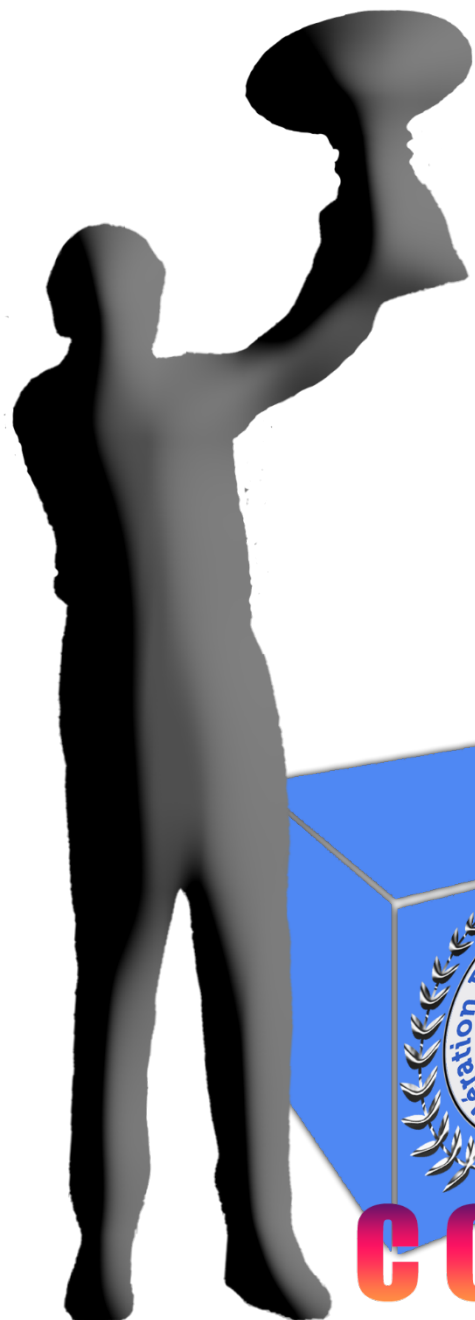




Fédération  
Photographique  
de France



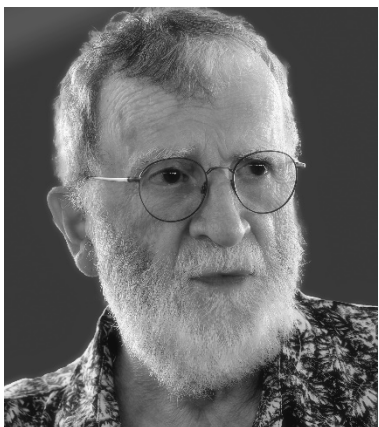
# GUIDE DES COMPÉTITIONS

Version 2023.2



# COMPÉTITIONS

# ÉDITORIAL DU PRESIDENT



Nouvelle saison, nouvelles photos et l'esprit compétition revient !

Chacun ses objectifs, chacun sa motivation, rien ne doit remplacer l'envie de mieux faire que précédemment. Que ce soit en régional, puis N2, N1 et Coupe de France ou les différents nationaux, à chaque rendez-vous, il y a le choix, la préparation, individuelle ou collective, en club, c'est bien là que se concocte la présentation des photos, des montages, ensuite plus rien ne nous appartient.

Les juges, chacun avec sa culture photographique, son expérience, sera appelé à donner une note, un avis. Il est comparatif et ne désignera jamais la meilleure photo du monde, mais la meilleure photo ou montage de la compétition qu'il juge. Il y aura forcément la meilleure et les autres. Accepter ce jugement, participer pour mieux comprendre, écouter et vivre avec d'autres adhérents ces moments, sera toujours l'occasion de souvenirs ou d'échanges, tous à favoriser.

Alors, bonne préparation, bonne participation et si demain les résultats escomptés sont là, sûrement la conjonction de plusieurs éléments l'aura permis.

La Fédération ne prévoit pas un règlement pour chaque participant, ni une première place pour les multiples participants, elle organise, gère avec ses commissaires, sollicite des juges, trouve des partenaires pour les lots et que vous soyez lauréat ou participant, retenez bien que si de votre côté, vous pensez avoir fait le meilleur, sachez que la Fédération est, elle aussi convaincue d'avoir fait le meilleur pour que ses concours récompensent et mettent en avant ses meilleurs auteurs.

Bonne participation à tous et merci au Département compétition pour son engagement dans une mission qu'il faut pratiquer avant de la juger

Avec mon engagement,

**Jean Saleilles**

Président de la Fédération Photographique de France

[president@federation-photo.fr](mailto:president@federation-photo.fr)

## LE MOT DU RESPONSABLE DE DEPARTEMENT



Cette année a vu apparaître l'évolution de l'image appelée AI ou IA.

Beaucoup s'en inquiètent. La position fédérale qui rejoint les positions internationales, FIAP et d'autres fédérations, ne reconnaît pas l'IA comme photographie.

Le département compétition en tient compte et intègre dans son règlement l'interdiction d'utiliser l'IA. Nous entendons par l'IA l'aide à la création et non l'aide à la retouche photo. Par l'aide à la création il faut comprendre l'incrustation de morceaux d'images n'appartenant pas à l'auteur.

Une phrase récapitule notre position vis-à-vis de l'IA : « Tous les éléments composant l'image finale doivent être la propriété de l'auteur ». Cela veut dire que l'auteur doit pouvoir fournir les fichiers natifs. Nous les auteurs et présidents de club devons être garants de nos images et défendre notre passion. Nous y arriverons mais tous ensemble.

**James Labruyère**

Responsable du Département Compétitions

[dpt.compet@federation-photo.fr](mailto:dpt.compet@federation-photo.fr)

## NOS PARTENAIRES

**Canon**

**SIGMA**

**EPSON®**  
EXCEED YOUR VISION



**FUJIFILM**

**SONY**

SCENOLIA   
Labo



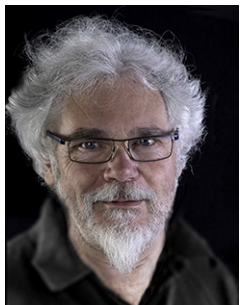
## PARTENAIRES DU FESTIVAL 2023 PAR COMPETITION

| COMPETITION                       | PARTENAIRE(S)                   | COMPETITION                 | PARTENAIRE(S)                       |
|-----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| Coupe de France Papier Monochrome | CANON / DXO                     | National 2 IP Couleur       | PROPHOT / JIMAGIN / FPF             |
| Coupe de France Papier Couleur    | EPSON / DXO                     | National 2 IP Monochrome    | JIMAGIN / PROPHOT / FPF             |
| Coupe de France IP Couleur        | PROPHOT / JIMAGIN / FPF         | National 2 Nature Papier    | ALLPAGES / FPF                      |
| Coupe de France IP Monochrome     | EIZO / DXO                      | National 2 IP Nature        | ALLPAGES / FPF                      |
| Coupe de France Papier Nature     | SONY                            | National 2 Auteur           | PROPHOT / JIMAGIN / FPF             |
| Coupe de France IP Nature         | FPF / DXO                       | National 2 Audiovisuel      | PROPHOT / JIMAGIN / FPF             |
| Coupe de France Auteur            | SIGMA / JIMAGIN / MATISSEO      | Série Sonorisée             | ALLPAGES / FPF                      |
| Coupe de France Audiovisuel       | PROPHOT / FPF                   | Grand Prix d'Auteur         | NIKON                               |
| National 1 Papier Monochrome      | PROPHOT / DXO / FPF             | Grand Prix de la Créativité | FUJIFILM                            |
| National 1 Papier Couleur         | PROPHOT / JOMEIO / FPF          | Reportage                   | PHOTOKUB / GÉANT BEAUX-ARTS/ALLPAGE |
| National 1 IP Couleur             | PROPHOT / JOMEIO / FPF          | Livre d'Auteur              | ALLPAGE / CEWE / DXO / FPF          |
| National 1 IP Monochrome          | PROPHOT / DXO / FPF             | Quadrimage                  | PROPHOT / DXO / FPF                 |
| National 1 Nature Papier          | JIMAGIN / JOMEIO / FPF          | Super Challenge             | SCENOLIA / JIMAGIN / DXO            |
| National 1 IP Nature              | ALLPAGE / DXO / FPF             | Open FED                    | FPF / ALLPAGE                       |
| National 1 Auteur                 | FPF / DXO                       | Auteur Jeunes               | VILLE D'ARRAS / PROPHOT / FPF       |
| National 1 Audiovisuel            | PROPHOT / MATISSEO / FPF        | Collectif 13-18 Ans         | CEWE / EYROLLES / JIMAGIN           |
| National 2 Papier Monochrome      | GÉANT DES BEAUX-ARTS / PHOTOKUB | Collectif 8-13 ans          | EYROLLES / FPF                      |
| National 2 Papier Couleur         | ALLPAGES / JIMAGIN / FPF        | Individuel +13 Ans (13-18)  | PROPHOT / FPF                       |
|                                   |                                 | Individuel -13 Ans (8-13)   | CEWE / EYROLLES / FPF               |



# NOS COMMISSAIRES NATIONAUX

Pour écrire à l' un de nos commissaires, cliquez sur la vignette correspondante



Papier Monochrome  
Christian DEVERS



IP Monochrome  
Dominique SAUNIER



Papier Couleur  
Rob HOUMAN



IP Couleur  
Maurice MACCARI



Papier Nature  
Jean-Pierre LOPEZ



IP Nature  
Anne-Marie ETIENNE



Audiovisuel  
Jean-Marc FIANCETTE



Auteurs  
Claudine LAINE



Grands Prix  
Gilbert COUTELET



Reportage  
Roselyne TOUTALIAN



Livre Auteur  
Alain BEURAIN



Quadrimage  
Dominique ROEDSENS



Jeunesse  
Danièle PRUVOT



Super Challenge  
Max REBOTIER



Open Fed  
Christian DEVERS

## LES CHARGES DE MISSION

*Pour écrire à l'un de nos commissaires, cliquez sur la vignette correspondante*



Biennales FIAP  
José Manuel PIRES DIAS



Labels & Distinctions  
Alain WITTEZAËLE



Les Ambassadeurs  
James LABRUYÈRE



Championnat Clubs  
Rob HOUMAN

## VERSIONS DU DOCUMENT

| DATE       | MODIFICATION                                                                                                                                                                    | AUTEUR          |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 2022-09-30 | REFONTE COMPLETE DU GUIDE DES COMPETITIONS                                                                                                                                      | JAMES LABRUYERE |
| 2022-10-13 | L'OPEN FED PASSE A 3 PHOTOS AU LIEU DE 4<br>L'AUDIOVISUEL REGROUPE COURT-METRAGE PHOTOGRAPHIQUE ET SERIE SONORISEE<br>APPARITION DU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUB | JAMES LABRUYERE |
| 2022-10-25 | AJOUT DES EDITOS<br>MODIFICATION DES COMPETITIONS AUDIOVISUELLES<br>PRECISIONS SUR LES GRANDS PRIX D'AUTEUR                                                                     | JAMES LABRUYERE |
| 2022-11-04 | MODIFICATIONS DE LA PROJECTION DU QUADRIMAGE                                                                                                                                    | JAMES LABRUYERE |
| 2023-09-11 | GUIDE DES COMPETITIONS 2023-2024                                                                                                                                                | JAMES LABRUYERE |
| 2023-10-09 | MODIFICATIONS SUITE REMARQUES COMMISSAIRES / INTEGRATION EDITOS                                                                                                                 | JAMES LABRUYERE |



# DETAIL DES MODIFICATIONS DE LA SAISON

## RÈGLEMENTS COMMUNS (pages 16 à 19) :

**A : Conditions de participation.** Clarification pour les images provenant de l'IA. Explication pour les photos représentant des œuvres d'art. Pour les compétitions photos autre que nature, il n'est accepté en N2 que 2 photos maximum par club.

**C : Inscriptions.** Indications pour le format du JPG et la longueur du titre. Précisions pour la SACEM.

## LES INSCRIPTIONS SUR LE SITE (pages 18) : Création d'un mode d'emploi

## DÉFINITIONS (page 21 à 23) :

**C. Nature** : Précision et éclaircissement de tout le chapitre concernant la nature.

## JURY ET JUGEMENT (page 29 à 30) :

**A. Jury** : Précisions pour la disqualification des photos.

**B. Résultats** : Précisions en cas d'égalité pour le classement club. Indications pour la 2<sup>ème</sup> équipe.

## COMPÉTITIONS PHOTOS (page 31 et 33) :

**H . Tableau des quotas de participation** : Précisions du nombre de clubs descendant de la Coupe de France.

## COMPÉTITIONS AUDIOVISUEL (page 39) :

**B . Participations** : Accord avec la SACEM.

## REPORTAGE (page 45) :

**A. définition** : Précision de la définition.

## OPEN FED (page 50) :

**C. Conditions de participation** : Modification du poids maximal du fichier à 3Mo

## CHAMPIONNAT DES CLUBS (page 54 à 55) :

Précision pour l'attribution des points.

# GLOSSAIRE

**Compétition** : C'est un type de jugement photographique, pour des œuvres présentées sur un support, pour une discipline suivant un niveau de participation.

**Compétitions régionales** : Chaque saison, L'Union Régionale organise ses compétitions régionales dont elle en est le garant. C'est elle qui fait les sélections, inscriptions et les envois des œuvres pour les N2.

**Deuxième équipe d'un club** : Une seconde équipe peut être sélectionnée pour participer aux N2, mais ne pourra accéder aux N1 la saison suivante.

**Discipline** : C'est le moyen d'expression photographique.

**N2** : Le national 2 est une compétition tremplin entre le régional et le national. Chaque Union-Régionale, suivant des quotas, envoie ses meilleures photos, séries et montages de la saison en cours au National 2. Toujours la même saison, les N2 se déroulent et donnent, suivant les résultats et en respectant les quotas, les clubs et auteurs qui accéderont en N1 la saison suivante.

**Niveaux de participation** : C'est l'accès aux compétitions par classement sélectif ou accès direct. La coupe de France étant la valeur la plus haute en termes de classement par sélection.

**Œuvre** : Pour une compétition photo, l'œuvre est la photo jugée. Pour une compétition auteur, l'œuvre jugée est une série de photos. Pour l'audiovisuel, l'œuvre jugée est le montage.

**Support** : C'est le moyen de visualisation de l'image, support papier (argentique ou par impression numérique) ou support fichier numérique (IP) ou montage pour l'audiovisuel.

**Type de jugement** : C'est la façon dont seront jugées les œuvres. Individuellement pour les concours photo. L'ensemble pour les séries auteur et le montage pour l'audiovisuel. Les jugements sont effectués en présentiel pour tous les concours en support papier et en présentiel ou par internet pour les concours image projetée, appelés aussi IP.

# ORGANIGRAMME DES COMPETITIONS

|                           |                     | NIVEAU DE PARTICIPATION                      |                                                                  |                                                                                    |                                                              |                          |
|---------------------------|---------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------|
|                           |                     | RÉGIONAL                                     | N2                                                               | N1                                                                                 | COUPE                                                        | ACCÈS DIRECT             |
| SUPPORTS                  | DISCIPLINES         | PARTICIPANTS INDIVIDUELS / CLUB              | PARTICIPANTS INDIVIDUELS / CLUB                                  | PARTICIPANTS CLUB                                                                  | PARTICIPANTS CLUB                                            | PARTICIPANTS INDIVIDUELS |
| Papier et IP              | Monochrome          | Oui                                          | Oui                                                              | Oui                                                                                | Oui                                                          | Non                      |
| Papier et IP              | Couleur             | Oui                                          | Oui                                                              | Oui                                                                                | Oui                                                          | Non                      |
| Papier et IP              | Nature              | Oui                                          | Oui                                                              | Oui                                                                                | Oui                                                          | Non                      |
| Papier                    | Auteur              | Oui                                          | Oui                                                              | Oui                                                                                | Oui                                                          | Non                      |
| Papier                    | Grand prix auteur   | Non                                          | Non                                                              | Non                                                                                | Non                                                          | Oui                      |
| Papier                    | Livre               | Non                                          | Non                                                              | Non                                                                                | Non                                                          | Oui                      |
| Papier                    | Reportage           | Non                                          | Non                                                              | Non                                                                                | Non                                                          | Oui                      |
| IP                        | Quadrimage          | Non                                          | Non                                                              | Non                                                                                | Non                                                          | Oui                      |
| IP                        | Super Challenge     | Non                                          | Non                                                              | Non                                                                                | Non                                                          | Oui                      |
| Audiovisuel               | Court-Métrage Photo | Oui                                          | Oui                                                              | Oui                                                                                | Oui                                                          | Non                      |
| Audiovisuel               | Série sonorisée     | Non                                          | Non                                                              | Non                                                                                | Non                                                          | Oui                      |
| IP                        | Open Fed            | Non                                          | Non                                                              | Non                                                                                | Non                                                          | Open accès direct        |
| IP                        | Open Jeunesse       | Non                                          | Non                                                              | Non                                                                                | Non                                                          | Open accès direct        |
|                           |                     | Année 0 accède en N2 suivant quotas régional | Année 0 accède en N1 ou redescend en régional la saison suivante | Année 0 accède en coupe ou reste en N1 ou redescend en régional la saison suivante | Année 0 reste en Coupe ou redescend en N1 la saison suivante | Année 0 non qualificatif |
| RESULTAT DES COMPETITIONS |                     |                                              |                                                                  |                                                                                    |                                                              |                          |

# PANORAMA DES COMPETITIONS

Le but du guide que vous avez entre les mains est de vous présenter l'ensemble de nos compétitions le plus clairement possible. De ce fait, nous vous proposons un panel plus important de compétitions sur plusieurs niveaux afin de permettre à chacun de participer sous la forme qui lui convient. Vous savez que nous avons à cœur de satisfaire le plus grand nombre de nos adhérents toujours très attachés à la qualité de nos compétitions.

C'est pour cela que nous avons différents types de compétitions avec des disciplines réparties en 2 supports, papier ou IP.

## A. TYPE DE COMPETITIONS

- Les compétitions « photo », couleur, monochrome et nature, réparties en 2 supports, papier ou image projetée.
- Des compétitions Auteur avec des ensembles cohérents d'images, support papier
- L'Audiovisuel : image numérique + son, support audiovisuel
- Le Livre d'Auteur : image + texte, support papier
- Le Quadrimage : projection séquentielle de 4 images, support image projetée
- Super Challenge : support image projetée
- Compétitions Auteur Jeune : support image projetée

Pour les compétitions à très forte participation, nous effectuons toujours des compétitions au niveau régional sélectives pour le National 2 de la même saison. Puis viennent des niveaux successifs National 1 et Coupe de France. Le premier niveau Régional et National 2 est toujours accessible individuellement.

## B. NIVEAUX DE PARTICIPATION

Les compétitions se déclinent en trois niveaux de participations.

### 1. COMPETITIONS NIVEAU ACCES DIRECT

À condition d'être à jour de sa cotisation, chaque adhérent (individuel ou membre d'un club fédéré) peut s'inscrire directement. Entrent dans cette catégorie :

- Grands Prix d'Auteur
- Super Challenge
- Reportage

- Série Sonorisée
- Livre d'Auteur
- Quadrimage
- Compétitions Auteur Jeune / Compétitions Jeunes

## 2. COMPETITION NIVEAU NATIONAL APRES SELECTION

Les clubs ou adhérents ont été sélectionnés l'année précédente.

Clubs sélectionnés

- Coupe de France : Papier et Image Projetée : Monochrome, Couleur, Nature.
- National 1 : Papier et Image Projetée : Monochrome, Couleur, Nature.
- Pour ces compétitions, les inscriptions (centralisées au niveau club) se font sur le site par les personnes habilitées.

Auteurs sélectionnés

- Coupe de France et National 1 Auteur.
- Coupe de France et National 1 Audiovisuel.

## 3. COMPETITIONS APRES SELECTION REGIONALE

- National 2 : Papier et Image Projetée : Monochrome, Couleur, Nature.
- National 2 Audiovisuel.
- National 2 Auteur

Pour ces compétitions, les inscriptions sont faites par le Commissaire Régional de la discipline.

Chaque région a un quota de photos ou d'auteurs admissibles. Ce quota est calculé en début de saison et actualisé en février pour tenir compte des nouvelles adhésions, celui-ci est visible sur le site FPF des compétitions, rubrique infos saison.

La sélection au National 2 est automatisée. Les Responsables Régionaux n'auront à sélectionner manuellement que les dernières photos, situées dans la tranche de note à égalité qui ne peut être prise dans sa totalité (ex æquo) ou pour les clubs ayant plus de sept photos admissibles.

## C. TYPES DE JUGEMENT

Les Compétitions organisés par la FPF se répartissent en trois types de jugement :

### 1. LES COMPETITIONS « PHOTOS »

Chaque photo est jugée individuellement.

- 5 disciplines : Monochrome, Couleur, Nature, Super Challenge et Open.

### 2. LES COMPETITIONS « AUTEUR »

Chaque série photographique est jugée globalement.

- Grands Prix d'Auteur, catégories Général et Créativité
- Coupe de France, National 1 et National 2 Auteur
- Reportage
- Quadrimage
- Livre d'Auteur Photographe
- Jeune Auteur

### 3. L'AUDIOVISUEL

Chaque montage est jugé individuellement

- Le court-métrage photographique
- La série sonorisée.



## D. TABLEAU DES COMPETITIONS

| COMPÉTITIONS                      |                            |                                                 |                   |
|-----------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------|-------------------|
| DISCIPLINES                       | SUPPORTS                   | NIVEAUX DE PARTICIPATION                        | TYPES DE JUGEMENT |
| MONOCHROME                        | PAPIER ET IMAGES PROJETEES | <b>Par sélection</b><br>N2, N1, Coupe de France | PHOTO             |
| COULEUR                           | PAPIER ET IMAGES PROJETEES | <b>Par sélection</b><br>N2, N1, Coupe de France | PHOTO             |
| NATURE                            | PAPIER ET IMAGES PROJETEES | <b>Par sélection</b><br>N2, N1, Coupe de France | PHOTO             |
| AUTEUR                            | PAPIER                     | <b>Par sélection</b><br>N2, N1, Coupe de France | SERIE AUTEUR      |
| GRAND PRIX AUTEUR                 | PAPIER                     | Par accès direct                                | SERIE AUTEUR      |
| REPORTAGE                         | PAPIER                     | Par accès direct                                | SERIE AUTEUR      |
| LIVRE                             | PAPIER                     | Par accès direct                                | SERIE AUTEUR      |
| COURT MÉTRAGE<br>PHOTOGRAPHIQUE   | AUDIOVISUEL                | <b>Par sélection</b><br>N2, N1, Coupe de France | MONTAGE           |
| SERIE SONORISEE                   | AUDIOVISUEL                | Par accès direct                                | MONTAGE           |
| QUADRIMAGE                        | IMAGES PROJETEES           | Par accès direct                                | SERIE AUTEUR      |
| SUPER CHALLENGE                   | IMAGES PROJETEES           | Par accès direct                                | PHOTO             |
| OPEN FED                          | IMAGES PROJETEES           | Par accès direct                                | PHOTO             |
| OPEN COMPÉTITIONS AUTEUR<br>JEUNE | IMAGES PROJETEES           | Par accès direct                                | SERIE AUTEUR      |

# REGLEMENTS COMMUNS

Cette section regroupe l'ensemble des règlements communs à l'ensemble des compétitions. Les exceptions sont décrites dans les sections propres à chaque compétition.

## A. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces compétitions sont ouvertes aux clubs et aux auteurs à jour de leur cotisation fédérale respective avant la date limite d'inscription d'une compétition. Il doit respecter les droits d'auteurs du paragraphe **Règlements communs (page16)**.

- Les photos déposées sur le site de la FPF sont visibles par tous les visiteurs dont des mineurs. La FPF ne diffusera ni ne publiera les images dont le contenu serait à caractère pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine. Les photos seront jugées mais ne seront ni diffusées ni publiées. Pour ce type de photos ce sera la commission qui tranchera (se reporter au paragraphe **E. Cas non prévus – litiges (page 20)**)
- Un auteur ne peut participer qu'à un niveau de compétitions de la même discipline, dans le cadre des compétitions à plusieurs niveaux, au cours de l'année et une seule fois, même en cas d'appartenance à plusieurs clubs.
- Une même photo ne peut être présentée qu'une seule fois dans une Compétition Fédérale, la même année, Super Challenge compris. À l'exception des compétitions auteur où une photo issue d'une série peut être présentée, une fois, dans une autre Compétition Nationale, la même saison. Par même photo, il est entendu des images tirées du même déclenchement (rafale) et/ou post-traitement ou toute photo doublon issue d'une idée originale traitée ou non différemment (ex. : passage de couleur vers monochrome). Idem pour des séances en studio, des images issues de la même scénette sont considérées comme doublon.
- Pour les montages ou assemblages photographiques, **tous les éléments** composant l'image finale doivent être la **propriété de l'auteur**. Il est interdit d'utiliser des images provenant d'Internet, y compris celle issues des banques d'images.
- Les images générées par l'intelligence artificielle (IA) sont formellement interdites. Sont seulement acceptés les outils qui permettent d'améliorer la densité, les contrastes, la couleur, le bruit etc... La créativité est libre à condition que toutes les modifications soient le fait de l'auteur.
- Toutes les photos enregistrées sur le site des concours, n'appartenant pas à l'auteur **seront disqualifiées et l'auteur sanctionné**. À tout moment, les commissaires peuvent demander les fichiers natifs. L'auteur doit pouvoir fournir tous les fichiers qui ont servis à la composition de l'image finale. Bien sûr afin de respecter le travail des auteurs, Les PSD ne seront pas demandés.
- L'auteur ou le club qui dépose des photos est garant du règlement. Une photo et son support ne doivent comporter aucun signe distinctif qui permettrait l'identification d'un auteur ou d'un club par les juges, par l'ajout d'un texte sur la photo ou sur son support. Il n'est pas admis de texte ajouté qui ne figure pas sur la prise de vue d'origine. Les mots, les lettres et les chiffres sont admis uniquement dans le Grand Prix Créativité.
- Les images publiées dans les Florilège FPF (toutes Compétitions confondues) ne peuvent plus jamais participer à une compétition « Photos », mais sont admises dans les compétitions « Auteur » et vice versa.

- **Attention !** La publication, dans le Florilège, de photos représentant des œuvres d'art sera conditionnée par l'approbation ou non du département Publications. Les œuvres d'art doivent être intégrées dans la photographie comme décors et non comme sujet.
- Dans les compétitions **autres que Nature**, les photos comportant un animal sauvage (animaux non apprivoisés, y compris les insectes) comme **élément prépondérant** font l'objet d'un quota de **3 photos par Club** uniquement pour les **Coupes de France et Nationaux 1**, et seulement **2 photos par Club** pour les **Nationaux 2**. Lors de l'inscription des photos sur le site pour les N1 et CDF, Les clubs ayant des images de ce type devront cocher la case à cet effet. Lors de l'inscription des photos sur le site pour les Régionaux, Les auteurs ayant des images de ce type devront cocher la case à cet effet. En Régional, il n'y a pas de quotas par club pour ce type de photo. Le quota de 2 apparaît uniquement au moment de faire la sélection du N2.
- Les photos animalières ne pourront pas être récompensées dans les compétitions clubs Papier et IP couleur – Papier et IP Monochrome.
- Pour les photos éventuellement retenues pour une future participation aux biennales FIAP, les auteurs seront avisés individuellement.
- La Fédération se réserve le droit de demander aux auteurs des fichiers de plus grandes dimensions.

## B. DROITS D'AUTEUR

Les composantes des droits de l'auteur En référence à l'article L111-1 al.2 du Code de la Propriété Intellectuelle :

- **Les droits moraux** : La fédération, le diffuseur, signera les photos du nom de l'auteur.
- **Les droits patrimoniaux** : Par sa participation à une compétition fédérale l'adhérent cède à titre gratuit et ce durant 5 ans (année fédérale) ses droits patrimoniaux sur l'œuvre dont il est l'auteur. Ceci concerne le droit de reproduction de photographie pour les expositions et les publications de la Fédération Photographique de France (Florilège FPF, France Photographie, sites Web, CD-Rom et DVD édités par la FPF, dépliants publicitaires FPF, ainsi que sur tous autres supports existants ou à venir). Il en est de même pour les projections audiovisuelles, et cela uniquement dans le but de servir à la promotion de l'auteur et à la vie de la Fédération dans le cadre de ses activités en France. Les adhérents seront toujours informés de l'œuvre concernée et de l'usage qu'il en est fait. Aucune image ne sera modifiée.
- La participation à toute compétition régionale, et nationale, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à l'observation des lois françaises en matière de Droits d'Auteur (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle – partie législative) ainsi qu'à celle de la loi sur la Protection des personnes physiques et de leur image (loi du 17 juillet 1970). La FPF ne saurait être rendue responsable d'une inobservation quelconque des lois par les concurrents qui participent à ses compétitions.
- La publication et l'exposition éventuelles des œuvres sous-entendent que l'auteur en détient les droits et les autorisations nécessaires.
- Pour l'illustration éventuelle de supports « hors Fédération » comme le catalogue d'une firme partenaire de la FPF, l'autorisation écrite de l'auteur de la photographie en question lui sera expressément demandée ainsi que la fourniture du fichier numérique imprimable correspondant. L'absence de ces deux documents empêchera toute communication et utilisation, par la FPF, de ces photos pour des opérations de promotion non strictement fédérales.

## C. INSCRIPTIONS

Ces compétitions sont ouvertes aux clubs et aux auteurs à jour de leur cotisation fédérale respective avant la date limite d'inscription d'une compétition.

- Les inscriptions se font après connexion sur le site Compétitions : <http://copain.federation-photo.fr> (Sauf pour les compétitions Jeunes et Auteur Jeune, dans ce cas contacter le Commissaire National).
- Les dates limites d'inscription et d'envoi des œuvres et des fichiers sont identiques, elles sont mentionnées sur le site compétitions.
- Pour tous les compétitions, sauf contre-indication, il est obligatoire de fournir le fichier numérique correspondant dès l'inscription sur le site des compétitions au format 1920x1920 pixels en JPEG (au moins une des dimensions doit être égale à 1920 px), en format JPEG incluant le profil colorimétrique sRGB et d'un poids maximum de 3 Mo.
- Uniquement pour les compétitions Prix du Livre, Audiovisuel, Compétitions Jeunes l'utilisation d'un service de transfert pour les fichiers « haute définition » est obligatoire et doit être envoyé au Commissaire National.
- La Fédération se réserve le droit de demander aux auteurs des fichiers de plus grandes dimensions
- Lors de l'inscription sur le site, les fichiers sont contrôlés (dimensions et poids du fichier) et renommés automatiquement.
- Apporter le plus grand soin à la rédaction du titre de la photo lors de l'inscription.
- Le titre doit comporter au maximum 100 caractères, espaces compris. Au-delà, le titre sera tronqué. Respecter s'il vous plaît, la 1<sup>ère</sup> lettre du titre en Majuscule puis des minuscules sauf nom propre au milieu du titre.

La FPF attire en particulier l'attention des concurrents sur les points suivants :

- Autorisation écrite préalable des modèles (en particulier pour les mineurs, autorisations parentales).
- Observation des règlements, droits et lois sur la propriété de l'image et de la prise de vues de biens et/ou de personnes. Respect des droits d'auteurs lors de l'utilisation, dans certains montages audiovisuels, d'éléments « empruntés » à d'autres auteurs sur des livres, revues, journaux, télévisions, CD-Rom et tous autres supports existants ou à venir.
- La SACEM et la FPF ont signé un accord de partenariat qui stipule que la FPF prend en charge les droits dus à la SACEM. Il s'ensuit que tous les auteurs qui participent à des compétitions fédérales (régionales ou nationales) ou à des manifestations à laquelle la FPF a donné son accord ont la possibilité d'utiliser l'ensemble des œuvres du [Répertoire des œuvres de la SACEM](#) pour sonoriser leurs montages.

Les inscriptions sur le site

- Pour ceux qui n'auraient pas de connexions Internet, toutes les inscriptions peuvent être effectuées par les responsables clubs (Président, Secrétaire, Trésorier, Contact club).

- Bien que ça ne soit pas une obligation, **il est recommandé de faire les inscriptions en une seule fois** afin d'avoir des numéros de saisie consécutifs.
- En arrivant sur le site vous avez deux zones distinctes
  - Les compétitions nationales avec les compétitions clubs et les individuels
  - Les compétitions régionales selon le même schéma.
- Pour vous connecter à ces deux applications, vous avez besoin des informations suivantes : **votre adresse e-mail** et le mot de passe que vous avez défini sur la [base en ligne](#).
- Si vous n'avez pas encore modifié votre mot de passe, merci de vous rendre sur la [base en ligne](#) et de suivre les instructions présentes dans ce [guide](#).
- Seul le fonctionnement de compétitions nationales est expliqué ici :
  - Après s'être connecté, tout adhérent, quel que soit son statut dans son club ou dans les instances de la FPF, arrive sur une page personnelle.
  - Si l'adhérent possède plusieurs adhésions à des clubs différents il peut passer de l'une à l'autre en cliquant sur le numéro de carte présent en haut à droite de l'écran à gauche du bouton « Se déconnecter ».
  - Il peut à partir de là connaître toutes les compétitions auxquelles il peut participer (cela dépend de ses résultats antérieurs et de ceux de son club) et s'inscrire directement aux compétitions à accès individuel.
  - En cliquant sur une compétition, une nouvelle page s'ouvre qui comporte le même nombre de cases élémentaires que le nombre d'œuvres que chaque auteur peut inscrire à ces compétitions).
  - On ne peut inscrire qu'une seule photo à la fois.
  - Il est possible, jusqu'à la fin des inscriptions, de modifier un titre ou un fichier image ou même de supprimer (supprimer le titre correspondant et faire « envoyer » pour cette photo). Pour faire un rafraîchissement du système appuyez sur Ctrl+ F5.
  - Les responsables de club ont accès à une page « Mon Club » pour inscrire toutes les œuvres de tous les adhérents de leur club dans les compétitions individuels ainsi que dans les compétitions Clubs pour lesquels leur club est sélectionné. **Attention, pour les compétitions Papier, toute modification après une première édition oblige une réédition de toutes les étiquettes.**
  - Les commissaires Régionaux ont un menu spécifique dans la colonne de gauche de l'écran pour la ou les compétitions dont ils sont les commissaires.
  - Les commissaires Nationaux ont des fonctions complémentaires pour la gestion des compétitions dont ils sont responsables.

**Nouveau !** Le site des concours propose maintenant d'inscrire en masse plusieurs photos à une compétition. Pour cela, les photos devront respecter le nommage suivant « <identifiant sous la forme xx-xxxx-xxxx>\_<Titre de la photo>.jpg. Par exemple : 17-2252-0032\_Buse prenant son envol.jpg.

Le dépôt de toutes les images ainsi dénommées provoquera l'inscription en une seule fois de ces dernières sans avoir à saisir ni l'auteur, ni le titre de la photo.

## D. SANCTIONS

Les envois concernant les Coupes de France et les Nationaux 1 se font sous l'entière responsabilité du responsable/ club, en cas de sanctions, celles-ci seront directement imputées au club. Cela pouvant aller jusqu'à l'exclusion de ce club de ladite compétition.

En cas de piratage reconnu même partiellement d'une image, ce sont toutes les photos de cet auteur qui seront disqualifiées de la compétition. De plus l'auteur indélicat sera interdit de toute compétition la saison suivante, voire plus suivant la décision de la commission.

Concernant les doublons d'images, (la même photo présentée dans deux compétitions différentes, la même année) ce sera la 2ème photo jugée qui sera disqualifiée et notée 3x5.

Si le commissaire juge qu'une œuvre papier ne remplit pas les conditions d'une œuvre papier (définie dans le chapitre **Compétitions Support Papier - Présentation des œuvres (page 25)** ou si une œuvre papier n'est solidaire de son support, celle-ci sera disqualifiée, si elle n'est pas réparable sur le lieu de la compétition.

Toutes les décisions relatives aux photos disqualifiées seront prises par le commissaire de la discipline concernée, en accord avec le Responsable du Département Compétitions.

Ces mesures seront appliquées même après parution des résultats et pourront entraîner une modification du classement.

## E. CAS NON PREVUS – LITIGES

Les cas non prévus dans ce document ou dans le règlement de chaque compétition sont de la compétence du Commissaire National de la compétition, en concertation avec le Responsable du Département Compétitions de la FPF.

En cas de désaccord, l'auteur/le club sanctionné pourra lancer une procédure de recours en annulation devant la commission « ad hoc » composée du Président de la Fédération, du Responsable du Département Compétitions et d'un (e) Président d'Union Régionale issu (e) du 2<sup>ème</sup> Collège non impliqué(e) dans l'affaire en cours, afin que personne ne soit juge et partie.

Cette commission tranchera souverainement après avoir entendu le Commissaire National, ainsi que l'auteur, le club ou le commissaire régional dans le cas des N2, concernés. Ses décisions seront irrévocables.

Toute demande de recours sera introduite au plus tard 3 semaines après la date de publication des résultats. Après ce délai, les résultats seront considérés comme définitifs.

Les Unions Régionales et la Fédération Photographique de France prendront le plus grand soin des œuvres qui leur seront confiées. La FPF et/ou les organisateurs ne sauraient être rendus responsables en cas de déprédation, perte ou vol des images soumises.

# DEFINITIONS

## A. IMAGE MONOCHROME

Un œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie Noir et Blanc

Cependant, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur

## B. IMAGE COULEUR

La photographie couleur est un genre de la photographie qui utilise des techniques capables de représenter les couleurs qui sont traditionnellement produites pendant la phase de traitement des photographies. Elle diffère de la photographie noir et blanc (monochrome) qui n'enregistre qu'une seule source de luminance (luminosité) et utilise des médias capables uniquement d'afficher les nuances de gris.

## C. NATURE

### 1. DEFINITION DE LA PHOTOGRAPHIE NATURE

La Photographie Nature couvre tous les aspects du monde physique, à la fois animés et inanimés, qui n'ont pas été créés ou modifiés par les humains.

Les images Nature doivent transmettre la vérité de la scène photographiée. Une personne bien informée doit pouvoir identifier le sujet de l'image et être convaincue qu'elle a été présentée de manière honnête et qu'aucune pratique irrespectueuse n'a été utilisée afin de contrôler le sujet pour la capture de l'image.

La partie la plus importante d'une image Nature est l'histoire qu'elle raconte. Il est essentiel que toutes les techniques utilisées, que ce soit à la prise de vue ou en post-traitement, ne dénaturent pas l'histoire.

### 2. SPECIFICITES POUR LA NATURE

Le bien-être du sujet est plus important que la photographie. La photographie animalière contribue à faire connaître la faune et la flore et à sensibiliser le plus grand nombre à la protection de la biodiversité. Cela signifie que l'appâtage de sujets avec des créatures vivantes, le retrait d'oiseaux des nids, la capture ou l'enlèvement d'espèces sauvages (mammifères, oiseaux, batraciens, insectes, ...) et plus généralement, tout comportement contribuant à un stress excessif et à la mise en danger d'une créature vivante dans le but d'obtenir une photographie est hautement interdit. De telles photographies ne sont pas autorisées en compétition Nature et les juges seront vigilants et soucieux de ne pas les récompenser.

### 3. REGLEMENT

Les objets créés par l'homme et les signes évidents d'activité humaine ne sont pas autorisés sauf s'ils appartiennent au biotope de l'animal photographié. Les paysages devront être dépourvus d'éléments issus de la main de l'homme.

#### Ne sont pas admises :

- Les photographies de plantes hybrides créées par l'homme ou de plantes cultivées.
- Les photographies d'animaux domestiqués ou hybrides créés par l'homme, ou encore les spécimens zoologiques naturalisés ou conservés.
- Les photographies d'animaux en captivité visible y compris les chevaux de Camargue.

#### Sont admises :

- Les images prises avec des sujets situés dans des environnements contrôlés, comme des zoos ou des parcs, à la seule condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments apportés par le gardien du parc).
- Les photographies de papillons de serre et les poissons en aquarium à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle.

#### N'est pas admis à la prise de vue :

- Le contrôle de sujets vivants par refroidissement, anesthésie ou toutes autres méthodes de restriction des mouvements naturels dans le but d'obtenir une photographie.
- Les modifications qui altèrent la vérité de l'image, tel le déplacement des sujets dans un environnement non adapté.

#### En post-traitement n'est pas admis :

- Le floutage de l'arrière-plan ainsi que le vignettage.
- Les techniques consistant à supprimer, ajouter ou déplacer une partie de l'image ainsi que tout ce qui est issu d'un photomontage.
- L'Intelligence Artificielle, n'étant pas reconnue par la FPF, ne peut être utilisée.



En post-traitement est admis :

- Les techniques consistant à supprimer des éléments ajoutés par l'appareil photo, tels que les particules de poussière, des taches et le bruit numérique.
- Le recadrage des images.
- Bien entendu la photo devra rester naturelle et tous les traitements de post-production seront limités.
- La conversion de la surface complète des images couleur en images monochromes en niveaux de gris. Une conversion partielle n'est pas acceptée.

En post-traitement ou à la prise de vue n'est pas admis :

- L'infrarouge

Il est admis :

- Le « Focus Stacking » : combinaison d'images d'un même sujet avec des mises au point différentes dans l'appareil photo et fusionnées à l'aide d'un logiciel.
- Le Panoramique : la combinaison de plusieurs images d'un même sujet avec des champs de vision qui se chevauchent.
- Dans le cadre de l'astrophotographie seul est autorisé : l'AstroPaysage (NightScape) : combinaison d'une référence terrestre et d'un ciel étoilé, en une nuit unique et en un lieu unique, sur le même fichier issu de l'appareil. Les paysages devront être dépourvus d'éléments construits ou portant l'empreinte de la main de l'homme.
- La Multi-Exposition : La combinaison d'images par mélange d'exposition dans l'appareil photo.

## D. VERIFICATION DES PHOTOS

Pour vérifier les photos, le logiciel IRCC ne sera plus utilisé.

- Le responsable de l'envoi des images devra obligatoirement s'engager moralement au nom des membres de son club au respect de la définition de la photographie « Nature, mais aussi tenir à la disposition du Commissaire, les fichiers natifs des photos en compétition.
- Afin de vérifier l'application du règlement Nature, le Commissaire procédera à des vérifications, en priorité sur les photos primées ainsi que pour les photos des trois premiers clubs. La décision finale revenant au commissaire.
- Le commissaire opère par comparaison entre fichier fourni et le fichier natif réclamé. Il est conseillé de conserver les métadonnées de l'image.
- La non-présentation du fichier natif entraînera une disqualification immédiate de la photographie.
- Ces directives ne concernent que les Nationaux 1 et les Coupes de France.
- Pour les N2, le dpt compétition considère que les régions auront fait leur propre contrôle. En région les auteurs s'engageront moralement au respect du règlement. Contrairement aux N1 et Coupes de France le commissaire ne procédera pas à une vérification systématique des meilleures photos mais si un doute persiste alors il le pourra.

## E. UTILISATION DE DRONES

Les membres doivent respecter les lois en vigueur dans le pays dans lequel ils utilisent un drone. Entre autres, pour la France, le code de l'aviation civile D132-10.

*L'un des principes de la photographie par drone, c'est la sécurité et le bien-être du sujet, du photographe et de l'environnement sont d'une importance primordiale par rapport à la prise de vue.*

1. Ne pas faire voler, ni photographier les animaux dans leur habitat naturel, en particulier dans les zones de nidification et les endroits où l'animal est déjà soumis à un stress (survie hivernale, migration, protection des jeunes). Photographier des paysages est autorisé.
2. Ne pas faire voler ni photographier dans une zone sauvage désignée.



**TOUTES PHOTOGRAPHIES NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS DEFINIES CI-DESSUS SERONT DISQUALIFIEES (VOIR REGLEMENTS COMMUNS (page 16))**

# COMPETITIONS SUPPORT PAPIER

## A. SPECIFICITE COMPETITIONS PAPIER

Ce sont des photographies imprimées sur un support papier argentique ou par impression numérique.

## B. PRESENTATION DES ŒUVRES

Le plus grand soin est demandé aux participants dans la réalisation du montage de leur photo. Il est important que tous les participants soient conscients des dommages que pourrait créer, à d'autres photos, une réalisation bâclée.

En cas de différence entre la photo encodée sur fichier numérique et la photo papier, c'est la photo numérique qui sera prise en compte, entraînant la disqualification de la photo papier.

**Pour les compétitions photo**, les œuvres doivent être présentées sur ou sous un support semi rigide en carton d'un format de **30x40 cm +/- 5 mm**. Une totale liberté de dimension est laissée à l'œuvre à l'intérieur de ce format. L'épaisseur totale de la présentation doit être comprise entre **1 et 2,5 mm**. Pour les montages, l'épaisseur maxi est de **2,5mm**. Les images, devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble. Les supports qui déteignent et les adhésifs (type emballage ou peinture) sont interdits sauf si possibilité de réparation sur le lieu de la compétition. Dans le cas où le support sert de passe partout, aucune aspérité, aucune surépaisseur, ne doivent apparaître au dos des photographies, hormis la photo et l'étiquette d'identification. L'ajout d'une feuille au dos du passe partout, devra faire les mêmes dimensions que le support initial. Une photo papier présentée doit être solidaire de son support.

**Pour les compétitions auteurs sauf contre-indication**, les images doivent être présentées sur ou sous un support semi rigide en carton, ou soit un papier d'au moins 300g. Les côtés du format doivent être compris entre **30 et 50 cm +/- 5 mm**. Une totale liberté de dimension est laissée à l'œuvre à l'intérieur de ce format.

## C. CODIFICATION DES ŒUVRES

Voir article **Règlements communs, Inscriptions (page 18)**.

## D. BORDEREAUX ET ETIQUETTES

L'inscription se faisant de façon informatique sur Internet, un fichier CSV et une planche contact sont téléchargeables par les adhérents, par les clubs ou par le commissaire régional pour vérifications et numérotations des fichiers. Ces fichiers sont obligatoirement joints à l'envoi des photos et à envoyer par mail au commissaire en charge de la discipline.

Les étiquettes sont générées automatiquement sur le site et imprimables après téléchargement. Elles fournissent toutes les informations nécessaires à la gestion de la compétition. Bien s'assurer de l'emplacement de l'étiquette sur le dos du support et de sa correspondance avec la photo.

Les étiquettes autocollantes de format 105 mm x 70 mm doivent être apposées au dos du support des photos. Leur position au verso des photos doit être la suivante :

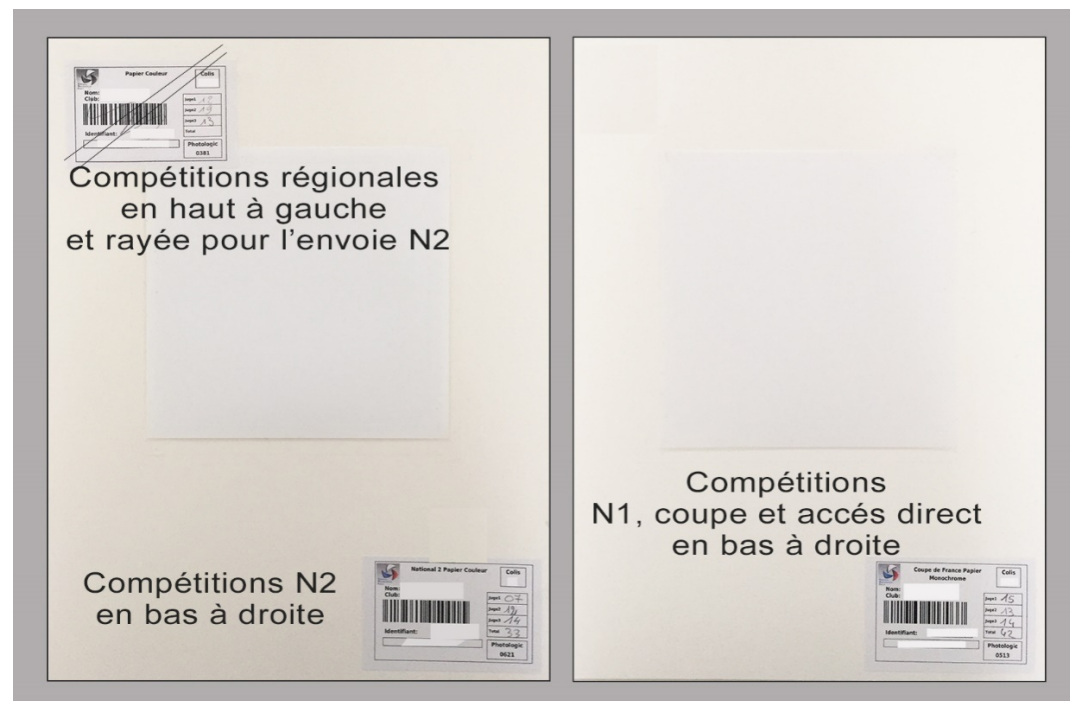
- En haut à gauche pour les compétitions régionales.
- En bas à droite pour les compétitions nationales.

Les étiquettes seront collées dans le sens de lecture de l'image. Celles-ci seront de couleur **blanche**, il est interdit d'en modifier le format et la qualité maximum est demandée lors de l'impression.

Concernant la position des étiquettes, aucune disqualification n'est prévue. Il ne doit y avoir aucune différence entre la photo encodée et la photo papier, si c'est le cas, c'est la photo encodée qui sera la référence.

Attention, en cas de changement d'une ou plusieurs photos sur le site, cela nécessite une nouvelle édition de toutes les étiquettes.

Pour le National 2, le code barre de l'étiquette du Régional doit être barré en diagonale pour la rendre illisible à la douchette.



Une inversion d'étiquettes ou une inversion de fichier lors de l'inscription sera **disqualificative** pour les deux photos.

### ETIQUETTE

**Nom et Club de l'auteur**  
Coupe de France Papier Couleur 2023

**intitulé de la compétition + année**  
UR04 3211

**N° du colis = N° Ur + N° Club**

Nom: Martin DUPONT  
Club: Foto-club

**Code barre**  
04 3211 0001 02

**Le paysage**

**Titre de la photo**

Juge1  
Juge2  
Juge3  
Total

**Photologic**  
0675

### PLANCHE CONTACT

**N° du colis = N° Ur + N° Club**

Coupe de France Papier Couleur UR04 3211

Nom: Martin DUPONT  
Club: Foto-club

**Vignette de la photo**

Identifiant: 04 3211 0001 02

**Le paysage**

Juge1  
Juge2  
Juge3  
Total

**Photologic**  
0675

**N° de saisie dans photologic**

### BORDEREAU / FICHIER CSV

| Adherent FPF  | Identifiant FPF | ean          | Titre oeuvre         | saisie |
|---------------|-----------------|--------------|----------------------|--------|
| Martin DUPONT | 04-3211-0001    | 043211000101 | La petite robe rouge | 674    |
| Martin DUPONT | 04-3211-0001    | 043211000102 | Le paysage           | 675    |
| Martin DUPONT | 04-3211-0001    | 043211000103 | L'été                | 676    |
|               |                 |              |                      | 677    |

## E. ACHEMINEMENT DES ŒUVRES

Les colis photos sont à envoyer au club organisateur à l'adresse communiquée dans La Lettre de la Fédé de Janvier ou sur le site Internet FPF dans la rubrique « accueil des compétitions ».

Les frais postaux pour le retour des œuvres sont à joindre à l'envoi, **uniquement par chèque** à l'ordre du club organisateur, Pensez à joindre une copie du bordereau imprimé, une planche contact pour les compétitions photos et une liasse Colissimo à votre nom pour le retour. Soignez votre emballage, car celui-ci sera utilisé pour le retour.

Pour le National 2, c'est le Commissaire Régional qui effectue l'envoi sous son entière responsabilité.

Pour la Coupe de France et le National 1, les frais de retour des photos sont à la charge des clubs.

Pour le National 2 les frais de retour en sont à la charge des Unions Régionales.

Pour la réception des colis, c'est le cachet de la Poste qui fait foi.

## F. VERIFICATION DES ENVOIS

Le club organisateur, désigné par le Commissaire National de la discipline, vérifiera la conformité des envois par rapport aux inscriptions sur le site des compétitions en suivant les consignes données. Sur décision du Commissaire National, les envois incorrects ou non parvenus dans les délais impartis pourront être éliminés de la compétition.

## SPECIFICITE DE L'IMAGE PROJETEE

Ce sont des compétitions sur support numérique. Visible par projection sur grand écran ou sur écran calibré.

# JURY ET JUGEMENT

## A. JURY

**Pour les compétitions photo et auteur, support papier**, le commissaire de la discipline réunit un jury de 3 juges titulaires et d'un juge suppléant. Le choix définitif est fait en accord avec le Responsable des Compétitions. Le bon déroulement de la compétition est sous la responsabilité du Commissaire en charge et en accord avec le responsable des compétitions.

Le jugement se déroule sur le lieu choisi par le club organisateur. Les œuvres sont réparties aléatoirement en trois tas. C'est un jugement par comparaison qui est effectué en classant de manière relative les œuvres, les unes par rapport aux autres sur une échelle de 6 à 20.

Le jugement ainsi que la délibération pour l'attribution des médailles et diplômes se font en présence du public, sous le contrôle des commissaires.

**Pour les compétitions auteurs papier**, des commentaires personnalisés émis par le jury pourront être joints en retour avec chaque dossier.

**Pour les compétitions photo images projetées**, Le commissaire de la discipline réunit par internet un jury de 3 juges titulaires. Le choix définitif est fait en accord avec le Responsable des Compétitions.

C'est un jugement par comparaison qui est effectué de manière à classer de manière relative, les unes par rapport aux autres, les photos sur une échelle de 6 à 20. Celui-ci s'effectue par internet, via le site compétitions.

Ce n'est qu'après cette étape, que le jury délibère collectivement par visioconférence sous le contrôle du Commissaire National pour départager des ex aequo et l'attribution des prix. Dans tous les cas, il est demandé aux juges de faire leur classement personnel en toute indépendance. Les juges peuvent faire part au commissaire sur le doute d'une photo mais seul le commissaire est autorisé à disqualifier celle-ci. S'il y a un doute de disqualification pendant le concours il faudra laisser les juges mettre une note et l'élimination se fera à la fin du concours.

## B. RESULTATS

**Classement œuvres** : L'œuvre ayant obtenu la note la plus élevée sera classée « Meilleure Photo ou Série de la compétition ». Il ne peut y avoir qu'une seule Meilleure. En cas d'ex aequo, le jury se concerta pour déterminer laquelle sera la meilleure.

Dans les compétitions couleur et monochrome, les photos animalières ne seront pas récompensées. En cas d'ex æquo pour la meilleure image de la compétition, c'est la photo non animalière qui sera automatiquement déclarée « Meilleure photo ».

**Classement des auteurs** : En National 2 uniquement : Il s'effectue sur les trois photos de chaque auteur. Il ne peut y avoir qu'un seul meilleur auteur en cas d'ex æquo c'est le jury qui désignera le lauréat. Il n'y a pas de classement Auteur en Coupe de France ni en National1.

**Classement clubs** : Un classement est effectué pour tous les clubs. En Coupe de France, National 1 et National 2, en cas d'ex aequo pour les passages dans les compétitions de niveau supérieur ou inférieur, ou pour désigner le club classé premier, le classement est recalculé avec une photo supplémentaire tant que l'égalité subsiste. Si l'égalité subsiste à la 30<sup>ème</sup> photo en coupe ou la 20<sup>ème</sup> pour le N1, le calcul se fera sur le nbre de 20 puis de 19 sur les 25 premières ou 20 premières suivant la compétition. En National 2 ce sera sur la 7<sup>ème</sup> photo et après sur le nombre de 20 ou 19.

- En cas d'égalité pour les places montantes ou restantes, il ne pourra y avoir que 3 clubs maxi qui seront admis. Au-delà de 3 clubs, le classement club sera effectué suivant le paragraphe ci-dessus (**Classement club**) afin de déterminer quels sont les 3 clubs qui resteront ou monteront.
- A la 10eme place des N1, 3 clubs maxi seront admis pour l'accession à la coupe. Sera prise en compte l'application du paragraphe ci-dessus dans le cas où il y a plus de 3 clubs à égalité.
- A la 20eme place de la coupe, 3 clubs maxi seront conservés en coupe. Sera prise en compte l'application du paragraphe ci-dessus dans le cas où il y a plus de 3 clubs à égalité.
- A la 30eme place des N1, 3 clubs maxi seront conservés en N1. Sera prise en compte l'application du paragraphe ci-dessus dans le cas où il y a plus de 3 clubs à égalité.
- A la 15eme place des N2, 3 clubs maxi seront admis pour l'accession en N1. Sera prise en compte, l'application du paragraphe ci-dessus dans le cas où il y a plus de 3 clubs à égalité.

**National 2** : Les clubs qui ont participé à la Coupe de France ou au National 1 la même année (avec d'autres auteurs) sont appelés 2<sup>ème</sup> équipe et sont classés, mais ne peuvent monter en National 1. Ils laissent la place aux clubs suivants dans l'ordre du classement. Si dans la même année, un club redescend du N1 et que sa deuxième équipe peut y accéder, grâce à ses bons résultats en N2, alors le club reste en N1.

Pour toutes les compétitions, les résultats seront envoyés aux clubs ou aux auteurs et publiés sur le site FPF.

### C. MEDAILLES ET DIPLOMES POUR LES PHOTOS ET SERIES

Ils sont attribués suivant les compétitions et à titre définitif. Par exemple :

- Meilleure Photographie,
- Humain, Reportage, Paysage, Sport, Créativité,
- Série poétique, série essai photographique
- Coups de Cœur : Un par Juge.
- Possibilité d'une mention spéciale par compétition
- Pour la Nature : macrographie, botanique, zoologie et paysage et protection de la nature

Ces récompenses sont non cumulables pour une même photo, sauf pour un Coup de Cœur. Le Jury peut ne pas attribuer toutes les récompenses. Possibilité d'une mention spéciale par compétition.

Les médailles et diplômes concernant les photographies seront envoyés aux présidents d'UR.

Les récompenses pour les clubs et les auteurs seront remises par nos partenaires lors du festival photographique de la fédération.



# COMPETITIONS PHOTOS

## A. DEFINITION

S'applique aux compétitions Support Papier et Images Projetées, disciplines Monochrome, Couleur et Nature avec niveau de participation par sélection et type de jugement, photo individuelle.

Voir les articles **Règlements communs (page 16)** et **Panorama des compétitions (page 12)**

## B. PARTICIPATION

Voir article **Règlements communs (page 16)**

### 1. COUPE DE FRANCE ET NATIONAL 1

Tous les clubs doivent **obligatoirement** confirmer leur participation auprès du Commissaire National, avant le **15 octobre de la saison en cours**, sous peine de disqualification. Sans oublier de renvoyer la fiche de renseignements obligatoire.

L'élimination ou le désistement renvoie automatiquement les clubs concernés aux compétitions de niveau inférieur de l'année photographique suivante.

La non-participation, sans avis, à la « Coupe de France » renvoie automatiquement les Clubs concernés aux qualifications Régionales de l'année photographique suivante.

### 2. NATIONAL 2

Les photos sont sélectionnées dans les Compétitions Régionales suivant un quota par Union Régionale. Les clubs qui participent en N1 et coupe peuvent participer au N2 mais avec des auteurs non représentés en coupe et N1 la même année, cela s'appelle une deuxième équipe. Un club ne peut avoir qu'une équipe en N1 ou en Coupe de France la même année.

Les quotas régionaux sont calculés en prenant en compte, le nombre de club dans l'UR auquel s'ajoute le nombre de clubs participants aux régionaux par exemple :

- A : Le nombre de clubs dans l'UR26, ce qui représente un pourcentage national converti en nombre de photos.
- B : Le nombre de clubs participants au régional de l'UR26, ce qui représente un pourcentage national converti en nombre de photos.

$A + B = C$

C représente le nombre de photo accédant au N2 donc le quota de l'UR26. A ce quota sont rajoutés en tant que hors-quota, les photos des deuxièmes équipes et des individuels de l'UR26.

## C. INSCRIPTION

Voir article Règlements communs (page 16)

## D. SANCTIONS ET LITIGES

Voir article Règlements communs (page 16)

## E. DROITS D'AUTEUR

Voir article Règlements communs (page 16)

## F. POUR LES COMPETITIONS PAPIER

Voir article Compétitions Support Papier (page 25)

## G. JURY ET JUGEMENT

Voir article Jury et jugement (page 29)

## H. QUOTAS DE PARTICIPATION (NOMBRE D'ŒUVRES, CLASSEMENT ET RESULTATS)

Dans chacun des compétitions, il y a trois niveaux :

- La Coupe de France : Clubs sélectionnés l'année précédente.
- Le National 1 (ou N1) : Clubs sélectionnés l'année précédente.
- Le National 2 (ou N2) : Œuvres sélectionnées au niveau Régional la même saison.

Voir tableau récapitulatif page suivante

|                               | N2                                        | N1                                        | Coupe de France                     |
|-------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------|
| Nombre de participants        | Suivant quotas régionaux                  | 45 clubs                                  | 30 clubs                            |
| Nbre d'œuvres maxi par clubs  | 7                                         | 20                                        | 30                                  |
| Nbre d'œuvres maxi par auteur | 3                                         | 4                                         | 5                                   |
| Classement club               | 6 meilleures œuvres                       | 15 meilleures œuvres                      | 25 meilleures œuvres                |
| Classement auteur             | Sur 3 œuvres                              | Sans                                      | Sans                                |
| Résultats clubs               | Les 15 premiers accèdent en N1            | Les 10 premiers montent en Coupe          | Les 20 premiers restent en Coupe    |
|                               | Au-delà du 15ème redescendent en régional | Du 11ème au 30ème restent en N1           | Au-delà du 20ème redescendent en N1 |
|                               |                                           | Au-delà du 30ème redescendent en régional |                                     |

# LES GRANDS PRIX D'AUTEUR – GENERAL & CREATIVITE

Compétitions Support Papier, niveau de participation par accès direct et type de jugement, série auteur. Voir les articles **Règlements communs (page 16)** et **Panorama des compétitions (page 12)**

## A. DEFINITION

Il y a 2 Grands Prix d'Auteur, Général et Créativité.

- **Le Grand Prix d'Auteur, Général.** C'est le regard photographique porté par l'auteur sur son sujet qui sera privilégié pour décerner ce Prix.
- **Le Grand Prix d'Auteur, Créativité.** Le photographe utilisant le photomontage, la surimpression, l'hybridation, l'exploration de la gamme chromatique, nous livre une vision d'un univers qui lui est propre. Pour garder une certaine créativité, l'utilisation des lettres et des mots est autorisée uniquement dans cette compétition.

## B. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir article **Règlements communs (page 16)**

**Le lauréat d'un Grand Prix ne pourra plus concourir durant les trois années suivantes.**

Les candidats ne peuvent présenter qu'une œuvre composée de 20 à 25 images pour les 2 prix réunis. Le choix de la catégorie étant laissé à l'auteur. Ces deux Grands Prix se situent au même niveau de valeur dans les compétitions de la Fédération Photographique de France. ☐

**Toutes les images de l'œuvre doivent être inédites.** Par inédites, il s'entend de ne pas avoir participé à un grand prix d'auteur auparavant et de ne pas figurer dans un florilège.

Chaque candidat devra présenter une œuvre cohérente dans le sujet qu'il souhaite traiter.

Les œuvres des deux lauréats seront exposées durant l'année suivante dans différents festivals photographiques. Les lauréats seront récompensés par des lots de grande valeur.

Le lauréat fera don à la FPF des tirages présentés lors du jugement, tout en conservant la propriété intellectuelle de ses images.

## C. PRESENTATION

Voir article **Compétitions Support Papier (page 25)**

C'est le nombre de supports qui est pris en compte et non celui des images imprimées à l'intérieur de celles-ci. Toute liberté est laissée pour ce qui concerne les couleurs ou tonalités qui peuvent aller du noir et blanc à la couleur dans un même dossier. L'inclusion de textes est interdite seuls ceux photographiés seront admis. Les images nécessitant un matériel d'examen particulier sont interdites (3D par exemple).

## D. INSCRIPTION

Voir article **Règlements communs**(page 16)

## E. LE JURY

Voir article **Jury et jugement** (page 29)

Le Jury est composé de personnalités du monde photographique et artistique attribue les deux Grands Prix à la meilleure œuvre sélectionnée dans chaque discipline.

Le jury restant souverain, si celui-ci estime que la qualité n'est pas au rendez-vous, la décision ne pas attribuer le prix peut être prise. Le jugement se déroulera en présence du public, mais la délibération se fera à huis clos, avec la promulgation des résultats en fin de journée. Les meilleurs dossiers seront exposés. Chaque œuvre sera classé dans sa catégorie. Des commentaires personnalisés émis par le jury seront joints en retour avec chaque dossier.

## F. ACHEMINEMENT DES ŒUVRES

Voir article **Compétitions Support Papier** (page 25)

Il sera joint à l'œuvre sur deux feuilles séparées, une note biographique simple ainsi qu'une note d'intention anonyme expliquant la démarche proposée dans le travail présenté, cette dernière étant destinée à l'attention du jury.

## G. DROITS D'AUTEUR

Voir article **Règlements communs** (page 16)

# COMPETITIONS AUTEURS

Compétitions Support Papier, niveau de participation par sélection et type de jugement, série auteur. Voir les articles **Règlements communs (page 16)** et **Panorama des compétitions (page 12)**

## A. DEFINITION

Les compétitions Auteur sont destinés à récompenser des ensembles de photographies. Cela signifie : continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche donnant ainsi une unité à l'ensemble.

## B. QUOTAS ET CLASSEMENT

| Niveaux de participation | N2                                             | N1                                            | Coupe de France                     |
|--------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------|
| Nombre d'auteurs         | Suivant quota :<br>33 % des séries du régional | 45                                            | 30                                  |
| Classements              | Les 15 premiers accèdent au N1.                | Les 10 premiers accèdent à la Coupe de France | Les 20 premiers restent en Coupe    |
|                          | Au-delà du 15ème redescendent en Régional.     | Du 11ème au 30ème restent en N1               | Au-delà du 20ème redescendent en N1 |
|                          |                                                | Au-delà du 30ème redescendent en Régional     |                                     |

## C. DROITS D'AUTEUR

Voir article **Règlements communs (page 16)**

## D. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir article **Règlements communs (page 16)**

Chaque Union Régionale dispose d'un quota attribué pour la compétition national 2, (correspondant à 1/3 des séries présentées au régional (arrondi au plus proche exemple :  $1,66 = 2$  ;  $2,33 = 2$ )

Aux Compétitions National 2, c'est l'œuvre présentée au Régional qui est présentée à cette compétition, la même saison.

Chaque auteur qualifié, en Coupe de France ou en National 1, doit participer avec une seule et nouvelle œuvre.

Chaque œuvre comportera de 8 à 15 photos. La 16ème étant réservée au texte joint à la série (format JPG ou PDF) lors de l'inscription

L'auteur peut joindre un texte non obligatoire, anonyme, d'une dizaine de lignes – 1000 caractères, espaces compris, maximum pour présenter sa démarche. Ce texte sera montré, à la fin de la série. Il doit être dans la même présentation et le même format que la photographie. À défaut de présentation identique aux photos, le texte ne sera pas présenté. Le texte ne doit pas donner de titre aux photos de la série. Ce document texte ne devra pas recevoir l'étiquette 1 avec le code barre qui doit impérativement être collé sur la première photo de la série. Lors de l'inscription, ce texte sera mis en dernier. Les formats acceptés pour ce texte sont les formats pdf, Microsoft Word (.doc ou .docx), ou Open Document (.odt). Pour 15 images ce sera la 16ème.

Il n'est pas autorisé de photo titre. Lors de la compétition, le commissaire donne au jury le titre de l'œuvre, en même temps que le numéro de saisie.

Une photo issue d'une série peut être présentée dans une autre Compétition Nationale, la même année. Voir article **Règlements communs (page 16)**

Dans ces compétitions, il est admis qu'un auteur puisse représenter une série antérieure, mais celle-ci devra comporter au minimum  $\frac{3}{4}$  de nouvelles photos, et donc conserver au maximum  $\frac{1}{4}$  des photos d'une série déjà présentée ultérieurement. Une série déjà présentée et actualisée devra être signalée au commissaire national. À défaut, la série pourra être retirée de la compétition.

## E. PRESENTATION

Voir article **Compétitions Support Papier (page 25)**

## F. INSCRIPTIONS

Voir article **Règlements communs (page 16)**

## G. ACHEMINEMENT DES ŒUVRES

Voir article **Compétitions Support Papier (page 25)**

## H. VERIFICATION DES ENVOIS

Voir article **Compétitions Support Papier (page 25)**

## I. JURY ET JUGEMENT

Voir article **Jury et jugement (page 29)**

Spécificité du jugement :

- Concernant le Compétitions National 2, le jury procédera en deux étapes. Après avoir jugé l'ensemble des œuvres, un deuxième passage permettra au jury d'affiner le classement au niveau des meilleures œuvres
- Les auteurs qualifiés pour la Coupe ou le National 1 auteur, doivent impérativement confirmer leur participation pour la saison suivante auprès du commissaire national, avant le 15 octobre de la saison en cours. À défaut de cette confirmation, ils ne pourront pas participer à ces compétitions.



# COMPETITIONS DE L'AUDIOVISUEL

## A. DEFINITION

La créativité est l'essence même de l'audiovisuel, elle est fortement encouragée, en même temps, elle s'inscrit obligatoirement dans le respect du droit français.

Il existe 2 disciplines : Le court métrage photographique et la série sonorisée. Ne sont admis que les fichiers numériques.

Le principe de ces compétitions est de présenter un montage comprenant des images synchronisées avec une bande son. L'ensemble de l'œuvre constitue un tout cohérent.

Le montage est réalisé à partir d'un logiciel de présentation qui permet différentes transitions entre les images, des superpositions d'images, zoom, panoramiques, effets 3D, possibilité d'incrustation de brèves séquences vidéo.

Il existe une durée de projection suivant la discipline.

Le choix du sujet ou du thème est libre.

## B. PARTICIPATION (VOIR ARTICLE REGLEMENTS COMMUNS (PAGE 16))

La SACEM et la FPF ont signé un accord de partenariat qui stipule que la FPF prend en charge les droits dus à la SACEM. Il s'ensuit que tous les auteurs qui participent à des compétitions fédérales (régionales ou nationales) ou à des manifestations à laquelle la FPF a donné son accord ont la possibilité d'utiliser l'ensemble des œuvres du [Répertoire des œuvres de la SACEM](#) pour sonoriser leurs montages. Un auteur ne peut avoir qu'un seul montage audiovisuel sélectionné pour une compétition nationale.

Le nom du réalisateur, de l'auteur (co-auteurs) du montage audiovisuel ne pourra apparaître qu'à la fin de celui-ci dans le générique et à aucun autre moment. De même, tout élément concernant l'équipe de réalisation ne peut apparaître également qu'au générique de fin (nom du/des narrateur/s, photographe, compositeur, sigle du club, signe distinctif...). Tout élément comme nom, sigle du club, signes distinctifs permettant d'identifier l'auteur, le/les co-auteurs ne peuvent apparaître seulement qu'au générique de fin.

Un collectif d'auteurs pourra être récompensé par l'intermédiaire d'un représentant unique (mentionné dans la partie « auteur » de la fiche d'identification) que ce groupe d'auteurs devra désigner en tant qu'auteur principal. En cas de qualification de ce groupe d'auteurs pour des compétitions N1 ou Coupe de France, ce groupe sera reconduit à l'identique (ou réduit, mais sans ajout de nouvel auteur) pour présenter le montage du N1 ou CdF. En cas d'impossibilité, c'est l'auteur principal désigné ci-dessus qui sera qualifié. Les autres co-auteurs pourront participer au régional de leur UR. Les cas particuliers seront soumis au Responsable du Département Compétitions et au Commissaire National Audiovisuel qui statueront.

## C. DROITS D'AUTEUR (VOIR ARTICLE REGLEMENTS COMMUNS (PAGE 16))

L'image de création personnelle (de l'auteur et/ou du/des co-auteurs) doit être privilégiée et donc rester prépondérante dans l'œuvre. C'est l'apport photographique de l'auteur (du/des co-auteurs) qui doit être pris en compte, les emprunts étant limités à l'incontournable (sujet historique par exemple).

### Annexe 2

*Comprendre « que ces emprunts soient minimes ... L'image de création personnelle (de l'auteur et/ou du/des co-auteurs) doit être privilégiée et donc rester prépondérante dans l'œuvre ».*

L'utilisation de photos anciennes ou l'utilisation d'œuvres d'art (dessin, peinture ...) appartenant à l'auteur (et/ou co-auteur) est autorisée.

N'est pas considérée comme image de création personnelle la photo d'une photo faite par un tiers, la photo d'une œuvre d'art (tableau, statue...) faite par un tiers. Le simple fait d'appuyer sur le déclencheur pour reproduire une photo, une œuvre d'art (ou de la scanner) ne peut être considéré comme de la création photographique même si une retouche intervient.

## D. ACHEMINEMENT DES ŒUVRES

Le montage envoyé par Internet, sous la forme d'un fichier pour vidéo-projection en format maximum de 1920 x 1080 pixels. L'envoi se fera via un site permettant le transfert de fichiers lourds. **Le fichier sera au format vidéo MP4 uniquement.** La fiche d'identification normalisée format «.xls», disponible sur le site FPF, devra être **transmise en même temps que le montage**. Elle est à adresser par mail au Commissaire National Audiovisuel et aux personnes désignées par celui-ci.

## E. JURY

Voir article **Jury et jugement** (page 29)

## F. ORGANISATION PRATIQUE DES JUGEMENTS

Après la proclamation du palmarès, si possible, se tiendra une « table ronde » auteurs / jury / club organisateur pour permettre les échanges de points de vue et dresser un bilan global de la manifestation.

# COURT-METRAGE PHOTOGRAPHIQUE

Compétitions Support Audiovisuel, niveau de participation par sélection et type de jugement montage. Voir les articles **Règlements communs (page 16)** et **Panorama des compétitions (page 12)**

⇒ Nous le nommerons « Court Métrage Photographique » pour le distinguer de la « Série Sonorisée » ⇐

## A. DEFINITION

Le court-métrage photographique est une discipline de l'audiovisuel. Voir article **Compétitions de l'Audiovisuel (page 39)**

La créativité est l'essence même de l'audiovisuel, elle est fortement encouragée, en même temps, elle s'inscrit obligatoirement dans le respect du droit français.

Le principe est de présenter un montage constituant un récit audiovisuel, comprenant des images synchronisées avec une bande son. L'ensemble de l'œuvre constitue un tout cohérent.

## B. QUOTAS

|                               | N2                                                                                           | N1                                                        | Coupe de France                                   |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Nombre d'auteurs participants | 60 suivant quotas régionaux                                                                  | 35                                                        | 20                                                |
| Classements                   | Les 10 premiers accèdent au N1.                                                              | Les 10 premiers accèdent à la Coupe de France             | Les 10 premiers restent en coupe                  |
|                               | Au-delà du 10 <sup>ème</sup> , redescendent au régional.                                     | Du 11 <sup>ème</sup> au 25 <sup>ème</sup> , restent en N1 | Au-delà du 10 <sup>ème</sup> , redescendent au N1 |
|                               | Du 11 <sup>ème</sup> au 20 <sup>ème</sup> , possibilité de monter en N1 suivant désistement. | Au-delà du 25 <sup>ème</sup> , redescendent au régional   |                                                   |

## C. DISPOSITIONS PRATIQUES

La durée de projection de chaque Court Métrage Photographique est limitée à **douze (12) minutes**.

De courtes séquences vidéo peuvent être intégrées mais la photo doit rester prépondérante dans l'œuvre, la vidéo étant secondaire.

## Annexe 1

*Comprendre « De courtes séquences vidéo peuvent être intégrées, mais la photo doit rester prépondérante dans l'œuvre, la vidéo étant secondaire ». Le montage va concourir dans les compétitions de la Fédération Photographique de France. Cela signifie que le montage doit comporter essentiellement des photos. Les séquences vidéo ne sont qu'un plus, elles enjolivent, agrémentent le montage. Les séquences vidéo ne doivent pas constituer l'essentiel du montage ni en être l'ossature, ne doivent pas en exposer l'argument ni être essentielles à l'action.*

Pour les **Compétitions National 2 Audiovisuel**, les envois sont faits par les Commissaires Régionaux.

Pour les **National 1 Audiovisuel et la Coupe de France Audiovisuel**, l'envoi sera fait directement par l'auteur.

### D. COMPETITIONS NATIONAL 2 AUDIOVISUEL

#### 1. REGLE DE QUALIFICATION

Seuls peuvent participer aux Compétitions National 2 Audiovisuel de l'année, les montages audiovisuels sélectionnés en fonction du quota attribué à chaque U.R lors des compétitions régionaux ou inter-régionaux audiovisuels FPF.

Ces montages ne peuvent en aucun cas avoir déjà participé à une compétition nationale FPF (en analogique ou numérique).

#### 2. NOMBRE D'ŒUVRES

Si une U.R. n'est pas en mesure de présenter le nombre de montages audiovisuels correspondant à son quota, le président de l'U.R. ou le Commissaire Régional doit en avertir le Commissaire National le plus rapidement possible. Celui-ci pourra redistribuer les places libres aux U.R ayant eu le plus de montages audiovisuels d'auteurs fédérés en compétition au Régional, en respectant l'ordre du classement des Compétitions Régionaux. En cas d'égalité du nombre d'auteurs fédérés, le nombre d'auteurs non fédérés servira à départager les ex-æquo.

#### 3. RESULTATS

Les résultats sont notifiés aux auteurs et aux Commissaires Audiovisuel Régionaux par le Commissaire National Audiovisuel.

### E. COUPE DE FRANCE ET NATIONAL 1

Les auteurs participants au N1 peuvent présenter un montage qui a déjà été présenté dans une compétition nationale précédente à condition que ce montage ait été remanié de façon conséquente et qu'il n'ait pas été publié dans un Florilège FPF.

#### Annexe 1

*Comprendre le terme « à condition que ce montage ait été remanié de façon conséquente ». Un audiovisuel est constitué schématiquement de trois parties : la bande son, les images et l'encodage (encodage = le fichier généré par le logiciel de montage, fichier qui assure le passage des images, des*

*sons, effets spéciaux ...). Modifier de façon conséquente un audiovisuel s'entend par apporter de façon conséquente des nouveautés. Cela revient à refaire un nouveau montage avec des éléments du précédent et de nouveaux autres éléments. D'où une modification au moins de deux des trois parties précitées.*

Chaque auteur sélectionné pour la Coupe de France Audiovisuel doit présenter une œuvre n'ayant jamais participé à une compétition audiovisuelle nationale (Coupe de France ou National Audiovisuel).

Si parmi les auteurs sélectionnés pour le N1 et la Coupe de France, l'un d'entre eux ne se trouve pas en mesure de présenter une œuvre, il doit en avvertir le Commissaire National Audiovisuel avant le 30 juin suivant sa sélection. Il ne pourra participer à aucune compétition audiovisuelle régional ou national FPF de l'année où il aurait dû participer au N1 ou CdF AV. Il pourra participer au régional de son UR l'année suivante.

# SERIE SONORISEE

Compétitions Support Audiovisuel, niveau de participation par accès direct et type de jugement montage. Voir les articles **Règlements communs (page 16)** et **Panorama des compétitions (page 12)**

## A. DEFINITION

La série sonorisée est une discipline de l'audiovisuel. Voir article Compétitions de l'Audiovisuel (page 39)

La Série Sonorisée est une création qui est totalement intégrée dans le domaine audiovisuel. Elle en respecte donc les règles tout en comportant quelques spécificités.

Certains auteurs aiment projeter de très belles images en les accompagnants d'une musique. L'œuvre de la Série Sonorisée va constituer une création en elle-même dont le but est de faire partager un événement, une ambiance, une histoire, un univers, un personnage, un sentiment, une technique, une région, une passion ou tout autre ensemble photographié, suivant l'envie de l'auteur.

Une Série Sonorisée est composée uniquement de photographies accompagnées d'une ou plusieurs musiques instrumentales (les bruitages sont acceptés), d'un titre et d'un générique.

**N.B : Une partie chantée, des commentaires (vocaux ou écrits), des séquences vidéo, des emprunts (internet ou toute autre source), reproduction d'œuvres d'art, de photographies ne sont pas acceptés.**

La durée maximale d'une Série Sonorisée est fixée à quatre 4 minutes, générique compris.

## B. RESULTATS

Le jury classe les dix premiers, désigne éventuellement un « Coup de Cœur » par juge et un Prix Spécial.

Ces montages ne pourront plus participer aux Compétitions Nationales Audiovisuel les années suivantes.

Les autres montages sont classés 11ème ex æquo, 21ème ex æquo, 31ème ex-æquo, ...

# REPORTAGE

Compétitions Support Papier, niveau de participation par accès direct et type de jugement, série auteur. Voir les articles **Règlements communs (page 16)** et **Panorama des compétitions (page 12)**

## A. DEFINITION.

Le reportage doit raconter une histoire, documenter un événement ou un sujet spécifique à travers une série de photographies soigneusement sélectionnées. Les œuvres présentées seront à contenu informatif et émotionnel. La série devra raconter une histoire. Les photos qui seront des mises en scène d'événement ou d'activités organisées par le photographe ne sont pas éligibles. Les seules modifications autorisées sont l'élimination des taches, rayures ou bruit numérique. Les photos devront rester naturelles, et tous les traitements dits de postproduction seront limités. Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments modifiant l'image originale ne sont pas recevables.

## B. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir article **Règlements communs (page 16)**

## C. PRESENTATION

Voir article **Compétitions Support Papier (page 25)**

Les épreuves, en monochrome et/ou couleur, devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble. Il est admis entre 6 et 8 épreuves. Un texte anonyme de maximum 300 mots est souhaité et présenté sur un support neutre qui ne nuit pas à la présentation de l'ensemble.

## D. INSCRIPTION

Voir article **Règlements communs (page 16)**

## E. DROITS D'AUTEUR

Voir article **Règlements communs (page 16)**

## F. JURY

Voir article **Jury et jugement (page 29)**

## G. RECOMPENSES

Le prix du Meilleur Reportage, remis lors du Congrès National.

Un Coup de Cœur par juge et éventuellement un Prix Spécial sur un sujet d'actualité

# SUPER CHALLENGE

Compétitions Support IP, niveau de participation par accès direct et type de jugement, photo. Voir les articles **Règlements communs (page 16)** et **Panorama des compétitions (page 12)**

## A. DEFINITION

C'est une compétition répartie sur 7 challenges mensuels qui se déroule sur l'ensemble de la saison (d'octobre à avril)

## B. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir article **Règlements communs (page 16)**

Pour concourir dans les différents challenges mensuels, l'auteur devra être à jour de cotisation, avec une possibilité de concourir dans les 3 premiers challenges (y compris décembre) avec sa carte de la saison précédente. Chaque mois, un jugement sera effectué par 3 personnes différentes avec un classement où les cent premiers seront retenus pour la comptabilisation de points.

## C. INSCRIPTION

Voir article **Règlements communs (page 16)**

## D. DROITS D'AUTEUR

Voir article **Règlements communs (page 16)**

## E. JURY ET JUGEMENT

Voir article **Jury et jugement (page 29)**

## F. CALCUL DES POINTS

110 points seront attribués au 1er, 100 points au 2ème, puis dégressif par point jusqu'au 100ème.

Un bonus de 15 points sera attribué aux auteurs participant aux 7 challenges.

Le classement final se fera sur la totalité des auteurs ayant cumulé des points.

## G. MOIS DES CHALLENGES

- Octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril
- Un thème sera consacré à la sélection des Biennales FIAP

Le vainqueur sera reconnu comme « Super Challenger ».



# LIVRE D'AUTEUR

Compétitions Support papier, niveau de participation par accès direct et type de jugement, série auteur. Voir les articles **Règlements communs (page 16)** et **Panorama des compétitions (page 12)**

## A. DEFINITIONS

Le livre peut raconter une histoire ou être le résultat d'une démarche ou d'un travail sur un thème libre.

L'auteur donne ainsi une unité à l'ensemble, c'est-à-dire une continuité dans les photographies avec homogénéité de celles-ci. Toute liberté est laissée quant au choix du ou des sujets traités.

## B. FORMAT

Sont admis les livres composés de 32 feuilles recto-verso, soit de 64 pages imprimées au maximum (la jaquette comprise). Le format est laissé libre dans la limite de 30 cm en hauteur et de 42 cm en largeur avec une couverture rigide, semi-rigide ou une jaquette.

## C. DISPOSITION

Les livres pourront contenir plusieurs images en Noir et Blanc et/ou Couleur par page. Il n'y a pas de contrainte dans la présentation des images à l'intérieur du livre.

Le livre devra contenir également un texte de présentation de la démarche d'ensemble de l'auteur. Ce texte entrera dans les critères d'évaluation du livre au même titre que la présentation globale, mais celui-ci ne devra pas être primordial. La place prépondérante sera réservée à la photographie.

Le nom du photographe pourra figurer sur le dos ou sur la tranche du livre, mais pour le jugement le nom de l'auteur sera caché avec une protection non destructrice qui portera le numéro du livre à juger. Si les textes ne sont pas du photographe, le nom de l'auteur des textes cités pourra également figurer dans les mêmes conditions.

## D. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir article **Règlements communs (page 16)**

Il n'est admis qu'un seul livre par auteur même si celui-ci est titulaire de plusieurs cartes fédérales.

Il est demandé de fournir l'emballage bulle préimprimé ou en colissimo avec le nom et l'adresse de l'auteur pour le retour du livre à l'auteur.

Pour les livres non sélectionnés pour la finale, les auteurs recevront, avec le colis de retour, une fiche jointe, récapitulant les différentes appréciations des juges.

## E. INSCRIPTION

Voir article **Règlements communs (page 16)**

Les fichiers des photographies seront adressés au Commissaire National via un service de transfert de fichiers haute définition (format JPEG, 1920x1920 px et d'un poids maxi de 3 Mo)

## F. DROITS D'AUTEUR

Voir article **Règlements communs** (page 16)

## G. ACHEMINEMENT ET CONTROLE DES ENVOIS

Voir article **Compétitions Support Papier** (page 25)

Tous les livres seront renvoyés dans les 30 jours suivants à leur auteur, qui auront pris soin de joindre une enveloppe en colissimo pour le retour.

## H. JURY ET JUGEMENT

Voir article **Jury et jugement** (page 29)

Un jury procédera éventuellement à une première sélection (entre 30 et 40 livres suivant la quantité et la qualité des envois) ; ensuite, ces livres seront jugés par ce même jury. Un commentaire écrit sera effectué par les juges sur chacun des livres concourant à la sélection finale. Chaque juge pourra décerner un Coup de Cœur

Pour les livres non sélectionnés pour la finale, les auteurs recevront, avec le colis de retour, une fiche jointe, récapitulant les différentes appréciations des juges.

## I. RECOMPENSES

L'auteur du meilleur livre sera proclamé par le jury : « Grand Prix du Livre d'Auteur Photographe ».

Les deux auteurs des livres suivants seront proclamés : « Lauréat du Livre d'Auteur Photographe ».

# QUADRIMAGE

Compétitions Support IP, niveau de participation par accès direct et type de jugement, série auteur. Voir les articles **Règlements communs (page 16)** et **Panorama des compétitions (page 12)**

## A. DEFINITION

Le principe de cette compétition est de présenter quatre images projetées afin de constituer un ensemble cohérent : saynète, évolution d'un phénomène ou toute autre idée.

## B. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir article **Règlements communs (page 16)**

Chaque auteur ne peut présenter qu'une série.

## C. INSCRIPTION

Voir article **Règlements communs (page 16)**

Désormais, il suffira de charger ses 4 images sur le site Compétitions. Chaque image devra s'inscrire dans un format de 1920x1920 et avoir un poids maximum de 3Mo.

## D. JURY ET JUGEMENT

Voir article **Jury et jugement (page 29)**

La série sera présentée et jugée intégralement, la première positionnée la plus à gauche.

## E. DROITS D'AUTEUR

Voir article **Règlements communs (page 16)**

## F. RECOMPENSES

- Le prix du Meilleur Quadrimage
- Un Coup de Cœur par juge et éventuellement un prix spécial.

# OPEN FED'

L'OPEN FED est une compétition organisée par la fédération photographique de France pour les auteurs fédérés ou non fédérés.

## A. REGLEMENT

Cette compétition photographique est ouverte à tous. L'inscription est totalement gratuite.

Les caractéristiques photographiques de l'Open Fed' peuvent changer d'année en année. Par exemple : un thème ou pas, couleur ou monochrome etc... Toutes les infos seront données sur le site de la FPF dans la rubrique OPEN FED.

## B. DROITS D'AUTEUR

Voir article **Règlements communs (page 16)**

Les participants garantissent qu'ils sont les seuls possesseurs des droits et éléments de leurs images et autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement leurs images pour assurer uniquement la promotion de ce concours dans les revues de la FPF et sur son site, ainsi que chez les sponsors de l'OPEN FED.

Les règlements sur les droits à l'image et des auteurs qui seront appliqués sont conformes aux règlements FPF.

## C. CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Obligation de posséder une adresse électronique (courriel).**

L'envoi des fichiers se fera uniquement par Internet sur le site : <http://open.federation-photo.fr>

Chaque auteur participera avec un maximum de 3 images. Sera autorisé qu'une photo animalière maxi.

Après inscription, il suffira de charger ses fichiers sur notre formulaire informatique.

Les fichiers doivent être format JPEG. (Qualité maximale), de **1920px la taille la plus grande** La taille des fichiers ne doit pas dépasser **3 Mo**.

Les titres comporteront un maximum de 25 caractères. En respectant la casse (1ere lettre en majuscule et le reste en minuscule). Le système renommera les fichiers.

## D. JUGEMENT

Le jugement sera effectué par Internet, par trois personnes dans les conditions optimums de visualisation. Les photos seront projetées de manière aléatoire.

Le classement auteur se fera par le cumul de points des 3 meilleures photos de l'auteur.

# JEUNESSE

## A. GENERALITES

Les compétitions destinées aux jeunes âgés de moins de 18 ans (« Compétitions Jeunes ») et à ceux âgés de 18 à 25 ans (« Compétitions Auteurs Jeunes ») sont « Open », c'est-à-dire ouverts à tous, adhérents à la FPF ou non.

Les œuvres seront présentées, en Noir et Blanc et/ou en Couleurs, uniquement en Image projetée : fichiers JPEG (s'inscrivant dans le format maximal 1920 x 1080 pixels limités à 3 Mo, avec un minimum de 500 Ko et présentés dans le sens de lecture. (Attention aux verticales : maximum 1080 pixels). Il est de la liberté de création de chacun de concevoir sa série mais il est vivement conseillé aux candidats de veiller à la cohérence de l'ensemble, tant pour le contenu que pour la qualité des œuvres.

**Chaque série sera bien identifiée et un titre lui sera donné.**

Le bordereau d'inscription (disponible sur le site FPF ou à demander au Commissaire National) est à remplir scrupuleusement et à adresser également par mail au Commissaire National Jeunes.

Les œuvres accompagnées du bordereau d'inscription (fichier Word) avec l'indication du titre de la série et du nom de l'auteur seront envoyées par : **WeTransfer** au Commissaire National Jeunesse.

Les fichiers en haute définition en format : JPEG - **300 dpi format A5**, seront fournis au Commissaire National.

Les envois non conformes au présent règlement ne seront pas acceptés.

## B. COMPETITIONS JEUNES (MOINS DE 18 ANS)

### 1. REGLEMENT

**Age requis** : Cette compétition Open est ouverte à tous les jeunes photographes âgés de moins de 18 ans au premier septembre de la saison photographique. On distingue deux tranches d'âge : de 8 à 13 ans et de 13 à 18 ans. Mais, s'il s'agit d'une œuvre collective, on admettra que les concurrents dépassent la limite d'âge dans la mesure où ils feront partie d'une classe (5ème pour les collèges et Première ou Terminale pour les lycées).

Les participants peuvent présenter une sélection à titre individuel ou en œuvre collective mais un jeune qui participe au sein d'un groupe peut aussi concourir seul pour peu qu'il fournisse une série totalement différente.

Une seule série est admise par auteur et/ou par groupe.

Une image ne peut être utilisée qu'une seule fois dans l'ensemble de la compétition.

## 2. INDICATIONS A PORTER OBLIGATOIREMENT SUR LE BORDEREAU D'INSCRIPTION (FICHIER WORD)

- Œuvre collective ou individuelle.
- Titre précis de la série (ne pas dépasser 25 caractères, espaces compris).
- Numéro d'ordre des images dans la série (exemple : 1/8, 2/8).
- Nom et prénom de l'auteur ou nom du groupe.
- Adresse postale et courriel de l'auteur ou du groupe (établissement, structure jeunesse, club, section d'un club, groupement à l'intérieur d'une structure... avec, pour les œuvres collectives, indication du nom et du prénom de l'adulte responsable du projet).
- Nombre d'images acceptées, que ce soit à titre individuel ou en œuvre collective :
  - De 8 à 13 ans : de 4 à 8 images.
  - De 13 à 18 ans : de 6 à 12 images

Ces compétitions sont à accès direct pour les auteurs. Toutefois, une Union Régionale pourra organiser une compétition régionale en amont et en observant le même règlement. Dans ce cas, l'Union Régionale adressera au Commissaire National Jeunesse toutes les œuvres qu'il a reçues, afin qu'elles puissent toutes avoir la possibilité de concourir aussi nationalement.

Si une compétition n'est pas organisée dans une région, il est possible de concourir directement au niveau national.

Toutes les œuvres seront jugées de façon anonyme, par catégorie : de 8 à 13 ans individuel, de 8 à 13 ans œuvre collective, de 13 à 18 ans individuel, de 13 à 18 ans œuvre collective. Chaque série se verra attribuer une note et le jury établira le classement définitif en cas d'ex aequo pour les trois premiers.

## C. COMPETITIONS AUTEURS JEUNES (18–25 ANS)

Cette compétition (Open) à thème libre est ouverte à tous les photographes âgés de 18 à 25 ans au 1er septembre de la saison photographique. La participation se fait directement au niveau national. Chaque saison, un nouveau thème sera défini.

### 1. REGLEMENT SPECIFIQUE

Il est de la liberté de création de chacun de concevoir sa série mais il est vivement conseillé aux candidats de veiller à la cohérence de l'ensemble, tant pour le contenu que pour la qualité des œuvres.

- Pas de thème imposé : il est entièrement libre
- Chaque série sera composée de 6 à 12 épreuves bien identifiée et on lui donnera un titre.

## 2. INSCRIPTIONS

Celles-ci se feront directement auprès du Commissaire National.

Une seule série est admise par auteur.

Les œuvres accompagnées du bordereau d'inscription (fichier Word) avec l'indication du titre de la série et du nom de l'auteur seront envoyées via un site permettant le transfert de fichiers lourds au Commissaire National Jeunesse.

Les fichiers en haute définition en format : JPEG - 300 dpi format A5, seront fournis au Commissaire National.

Les envois non conformes au présent règlement ne seront pas acceptés.

## D. RESULTATS.

Les résultats seront communiqués sur le site Internet de la FPF dans les quelques jours suivant le jugement.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Commissaire National Jeunes.

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

1. Le titre de club champion de France sera décerné, en fin de saison, au club qui aura participé à au moins une Coupe de France et qui totalisera le plus grand nombre de points, cumulés dans les compétitions organisées par la Fédération Photographique de France (FPF).  
Une coupe est réservée au club champion, une médaille d'argent pour le second club, une médaille de bronze pour le troisième club.
2. Les points proviendront des compétitions suivantes en papier et en IP : Couleur, Monochrome, Nature, de la Coupe de France au National 2.
3. Critères de participation : pour autant que le club soit adhérent depuis au moins trois ans à la FPF, la participation est automatique pour tous les clubs de la FPF. Aucune inscription n'est requise.
4. Les points seront acquis suivant la grille suivante :

| Coupe de France    |                                      | National 1         |                                      | National 2         |                                      |
|--------------------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|
| Du 1 <sup>er</sup> | Dégressif jusqu'au 30 <sup>ème</sup> | Du 1 <sup>er</sup> | Dégressif jusqu'au 45 <sup>ème</sup> | Du 1 <sup>er</sup> | Dégressif jusqu'au 15 <sup>ème</sup> |
| 90 points          | De 89 points à 61 points             | 60 points          | De 59 points à 16 points             | 15 points          | De 14 points à 1 point               |

**En Coupe de France :** 1<sup>er</sup> classé 90 points, puis en ordre décroissant jusqu'au dernier classé 61 points. Dans le cas où plus de 30 clubs participent à la Coupe de France, tous les clubs classés au-delà de la 30<sup>ème</sup> place recevront 61 points.

**En National 1 :** 1<sup>er</sup> classé 60 points puis en ordre décroissant jusqu'au dernier classé 16 points. Dans le cas où plus de 45 clubs participent au National 1, tous les clubs classés au-delà de la 45<sup>ème</sup> place recevront 16 points. Dans le cas où moins de 30 clubs participent à la Coupe de France, le classement débutera à 60 points.

**En National 2 :** 1<sup>er</sup> classé 15 points puis en ordre décroissant jusqu'au dernier classé 1 point. Dans le cas où moins de 45 clubs participent au National 1, le classement débutera à 15 points. Un club ayant une 2<sup>ème</sup> équipe en N2 pourra aussi comptabiliser les points.

Dans chaque compétition, en cas d'ex-aequo, les clubs recevront tous la meilleure note. Le club suivant recevra la note correspondant à son classement. (Exemple : 3 clubs ex aequo en Coupe de France à la 8<sup>ème</sup> place, chaque club recevra 83 points, le club suivant classé à la 11<sup>ème</sup> place recevra 80 points).

Cette règle n'aura pas cours en cas d'ex-aequo pour les passages dans les compétitions de niveau supérieur ou inférieur, ou pour désigner le club classé premier. Le classement sera recalculé avec une photo supplémentaire tant que l'égalité subsistera. Voir article **Jury et jugement, Résultats (page 29)**

Sauf cas exceptionnel, les points seront définitivement accordés **6 semaines** après leur parution sur Copain.

5. Il ne pourra y avoir d'égalité entre les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> clubs. Ils seront départagés dans l'ordre suivant :
  - a. Total des meilleurs points dans les Coupes de France.
  - b. Total des 3 meilleurs auteurs dans les Coupes de France
  - c. Total de médailles, diplômes et coups de cœur dans toutes les compétitions



6. Une page spéciale sur Copain sera réservée au classement des clubs.

7. Tout point, non prévu au présent règlement ou arbitrage à la suite d'une plainte sera arbitré par la commission FPF – Compétitions sous la direction du responsable du Département Compétitions.

Pour toute demande d'information, écrivez au coordinateur du championnat des clubs, Rob Houman, à l'adresse suivante : [championnat.clubs@federation-photo.fr](mailto:championnat.clubs@federation-photo.fr)

# ORGANISATION D'UNE COMPETITION

## A. ORGANISATION D'UNE COUPE DE FRANCE

Traditionnellement, c'est le club vainqueur de la Coupe de France de l'année précédente qui organise la Compétition, mais cela n'a rien d'une obligation. En cas de renoncement, on propose l'organisation au club arrivé second ou éventuellement à un club volontaire.

## B. ORGANISATION D'UN NATIONAL 1 OU NATIONAL 2

C'est le club vainqueur qui est prioritaire, mais ce n'est pas une obligation. En cas de renoncement, le commissaire à toute liberté de la proposer à un autre club. Pour les Grands Prix, Quadrimage, Reportage, les Concours Jeunes, le Concours Auteur ainsi que pour le Prix du Livre : ces compétitions sont organisées par un club volontaire ou sollicité par le Commissaire, mais toujours en essayant de varier les sites. Il faut éviter que certaines régions soient tenues à l'écart.

## C. JUGEMENT IMAGE PROJETEE PAR INTERNET

Cela concerne Image Projetée Couleur, Monochrome et Nature (Coupe, National 1, National 2).

Le Commissaire National procédera à la recherche des juges potentiels en expliquant la démarche et en leur expédiant notre processus de jugement.

Afin de respecter le travail des auteurs, chaque juge s'engagera à effectuer sa mission en toute confidentialité et dans les conditions optima de lecture : si possible un écran calibré de gamma de 2,2 et une luminosité entre 90 et 120 candelas et dimension d'au moins 24 pouces (pas de jugement sur tablette ou sur téléphone portable).

## D. LE CLUB ORGANISATEUR

### 1. POUR LES CONCOURS PAPIER

Le club retenu doit fournir gracieusement une salle pour recevoir le jugement (Salle suffisamment grande pouvant accueillir les ateliers de jugement de façon confortable) et une petite salle dédiée à l'informatique.

### 2. POUR LES CONCOURS DITS PROJETES EN SALLE (AUDIOVISUEL, JEUNES, AUTEURS JEUNES)

Il faut une salle qui permet une projection dans les meilleures conditions possibles, d'une capacité d'au moins 100 places assises pour une Coupe de France, et de 50 places pour les niveaux nationaux. Cette salle doit être occultée de toute entrée de lumière. Une petite salle dédiée à l'informatique est souhaitable.

Pour tous renseignements pour l'organisation d'une compétition, s'adresser à [dpt.compet@federation-photo.fr](mailto:dpt.compet@federation-photo.fr) ou au commissaire de la compétition souhaitée.

# INDEX

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| Éditorial du président.....                          | 2  |
| Le mot du responsable de département.....            | 3  |
| Nos partenaires.....                                 | 4  |
| Nos commissaires nationaux .....                     | 6  |
| Les chargés de mission .....                         | 7  |
| Versions du document .....                           | 8  |
| Détail des modifications de la saison .....          | 9  |
| Glossaire.....                                       | 10 |
| Organigramme des compétitions .....                  | 11 |
| Panorama des compétitions .....                      | 12 |
| A. Type de compétitions .....                        | 12 |
| B. Niveaux de participation.....                     | 12 |
| 1. Compétitions niveau accès direct .....            | 12 |
| 2. Compétition niveau national après sélection ..... | 13 |
| 3. Compétitions après sélection régionale.....       | 13 |
| C. Types de jugement.....                            | 14 |
| 1. Les compétitions « Photos » .....                 | 14 |
| 2. Les Compétitions « Auteur » .....                 | 14 |
| 3. L'Audiovisuel.....                                | 14 |
| D. Tableau des compétitions.....                     | 15 |
| Règlements communs .....                             | 16 |
| A. Conditions de participation .....                 | 16 |

|                                                          |    |
|----------------------------------------------------------|----|
| B. Droits d’auteur .....                                 | 17 |
| C. Inscriptions.....                                     | 18 |
| D. Sanctions.....                                        | 20 |
| E. Cas non prévus – litiges .....                        | 20 |
| Définitions .....                                        | 21 |
| A. Image Monochrome .....                                | 21 |
| B. Image Couleur.....                                    | 21 |
| C. Nature .....                                          | 21 |
| 1. Définition de la photographie Nature .....            | 21 |
| 2. Spécificités pour la nature.....                      | 21 |
| 3. Règlement.....                                        | 22 |
| D. Vérification des photos.....                          | 24 |
| E. Utilisation de drones.....                            | 24 |
| Compétitions Support Papier .....                        | 25 |
| A. Spécificité compétitions Papier .....                 | 25 |
| B. Présentation des œuvres.....                          | 25 |
| C. Codification des œuvres .....                         | 25 |
| D. Bordereaux et étiquettes.....                         | 25 |
| E. Acheminement des œuvres .....                         | 27 |
| F. Vérification des envois.....                          | 28 |
| Spécificité de l’image Projetée .....                    | 28 |
| Jury et jugement .....                                   | 29 |
| A. Jury.....                                             | 29 |
| B. Résultats.....                                        | 29 |
| C. Médailles et diplômes pour les photos et séries ..... | 30 |

|                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------|----|
| Compétitions Photos .....                                                  | 31 |
| A. Définition .....                                                        | 31 |
| B. Participation.....                                                      | 31 |
| 1. Coupe de France et National 1.....                                      | 31 |
| 2. National 2.....                                                         | 31 |
| C. Inscription .....                                                       | 32 |
| D. Sanctions et litiges .....                                              | 32 |
| E. Droits d’auteur .....                                                   | 32 |
| F. Pour les compétitions papier .....                                      | 32 |
| G. Jury et jugement .....                                                  | 32 |
| H. Quotas de participation (nombre d’œuvres, classement et résultats)..... | 32 |
| Les grands prix d’Auteur – Général & Créativité.....                       | 34 |
| A. Définition .....                                                        | 34 |
| B. Conditions de participation .....                                       | 34 |
| C. Présentation.....                                                       | 34 |
| D. Inscription .....                                                       | 35 |
| E. Le jury .....                                                           | 35 |
| F. Acheminement des œuvres .....                                           | 35 |
| G. Droits d’auteur .....                                                   | 35 |
| Compétitions Auteurs .....                                                 | 36 |
| A. Définition .....                                                        | 36 |
| B. Quotas et classement .....                                              | 36 |
| C. Droits d’auteur .....                                                   | 36 |
| D. Conditions de participation .....                                       | 36 |
| E. Présentation.....                                                       | 37 |

|                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------|----|
| F. Inscriptions.....                                                 | 37 |
| G. Acheminement des œuvres .....                                     | 37 |
| H. Vérification des envois.....                                      | 37 |
| I. Jury et jugement .....                                            | 37 |
| Compétitions de l'Audiovisuel .....                                  | 39 |
| A. Définition .....                                                  | 39 |
| B. Participation (Voir article Règlements communs (page 16)) .....   | 39 |
| C. Droits d'auteur (Voir article Règlements communs (page 16)) ..... | 40 |
| D. Acheminement des œuvres .....                                     | 40 |
| E. Jury.....                                                         | 40 |
| F. Organisation pratique des jugements .....                         | 40 |
| Court-métrage photographique .....                                   | 41 |
| A. Définition .....                                                  | 41 |
| B. Quotas.....                                                       | 41 |
| C. Dispositions pratiques .....                                      | 41 |
| D. Compétitions National 2 Audiovisuel .....                         | 42 |
| 1. Règle de qualification .....                                      | 42 |
| 2. Nombre d'œuvres.....                                              | 42 |
| 3. Résultats.....                                                    | 42 |
| E. Coupe de France et National 1 .....                               | 42 |
| Série sonorisée.....                                                 | 44 |
| A. Définition .....                                                  | 44 |
| B. Résultats.....                                                    | 44 |
| Reportage.....                                                       | 45 |
| A. Définition. ....                                                  | 45 |

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| B. Conditions de participation .....         | 45 |
| C. Présentation .....                        | 45 |
| D. Inscription .....                         | 45 |
| E. Droits d’auteur .....                     | 45 |
| F. Jury .....                                | 45 |
| G. Récompenses .....                         | 45 |
| Super Challenge .....                        | 46 |
| A. Définition .....                          | 46 |
| B. Conditions de participation .....         | 46 |
| C. Inscription .....                         | 46 |
| D. Droits d’auteur .....                     | 46 |
| E. Jury et jugement .....                    | 46 |
| F. Calcul des points .....                   | 46 |
| G. Mois des challenges .....                 | 46 |
| Livre d’auteur .....                         | 47 |
| A. Définitions .....                         | 47 |
| B. Format .....                              | 47 |
| C. Disposition .....                         | 47 |
| D. Conditions de participation .....         | 47 |
| E. Inscription .....                         | 47 |
| F. Droits d’auteur .....                     | 48 |
| G. Acheminement et contrôle des envois ..... | 48 |
| H. Jury et jugement .....                    | 48 |
| I. Récompenses .....                         | 48 |
| Quadrimage .....                             | 49 |

|                                                                                             |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| A. Définition .....                                                                         | 49 |
| B. Conditions de participation .....                                                        | 49 |
| C. Inscription .....                                                                        | 49 |
| D. Jury et jugement .....                                                                   | 49 |
| E. Droits d’auteur .....                                                                    | 49 |
| F. Récompenses .....                                                                        | 49 |
| Open Fed’ .....                                                                             | 50 |
| A. Règlement .....                                                                          | 50 |
| B. Droits d’auteur .....                                                                    | 50 |
| C. Conditions de Participation .....                                                        | 50 |
| D. Jugement .....                                                                           | 50 |
| Jeunesse .....                                                                              | 51 |
| A. Généralités .....                                                                        | 51 |
| B. Compétitions jeunes (moins de 18 ans) .....                                              | 51 |
| 1. Règlement .....                                                                          | 51 |
| 2. Indications à porter obligatoirement sur le bordereau d’inscription (fichier Word) ..... | 52 |
| C. Compétitions auteurs jeunes (18–25 ans) .....                                            | 52 |
| 1. Règlement spécifique .....                                                               | 52 |
| 2. Inscriptions .....                                                                       | 53 |
| D. Résultats .....                                                                          | 53 |
| Championnat de France des clubs .....                                                       | 54 |
| Organisation d’une compétition .....                                                        | 56 |
| A. Organisation d’une Coupe de France .....                                                 | 56 |
| B. Organisation d’un National 1 ou National 2 .....                                         | 56 |
| C. Jugement Image Projetée par Internet .....                                               | 56 |



|                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| D. Le club organisateur .....                                                           | 56 |
| 1. Pour les concours papier .....                                                       | 56 |
| 2. Pour les concours dits projetés en salle (Audiovisuel, Jeunes, Auteurs Jeunes) ..... | 56 |
| INDEX.....                                                                              | 57 |